

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Ac01Et	Ad01Rt	Ag01Ct	Aj01B	Ak01B	Bc01Rt	Bc02Rt
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		I ⁴	I	I	I	IJR	I
	H2 - Habitation bifamiliale		I ⁴				IJR	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)						X	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							X(22) ⁴⁵
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)			X ³				X
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure	X ¹						
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non			X				X
	C13 - Restauration et bar							X
	C14 - Restauration rapide							X
	C15 - Restauration - épicerie fine			X ⁶³				
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés			X				X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							X ⁸⁶
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur			X				X
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X ¹	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							X ⁷⁸
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Ac01Et	Ad01Rt	Ag01Ct	Aj01B	Ak01B	Bc01Rt	Bc02Rt
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)				X ¹⁴⁰			
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...	X	X					
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique		X ^{4,7}	X				X
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire		X ⁴		X			X
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X	X	X	X		X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde					X		
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation			X				X
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	12	10	10	10	15	7,5	10
	Marge latérale minimale (m)	5	5	5	3	5	3 ^F	5 ^F
	Somme minimale des marges latérales (m)					10		
	Marge arrière minimale (m)	5	25	5	5	6	5 ^F	5 ^F
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal					2		
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	8	12 ^A	12	12	10,5	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							N
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							15 ^B
	Distance minimale / voie ferrée (m)							15 ^N
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	Ø	20	21	19	19	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)			X	X	X		
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)	X	X				X	
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X			X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile						UC-25		
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Bd01Rt	Bd02Rt	Be01Rt	Bf01B	Bg01Rt	Bg02Cr	Bh01Rt
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I ⁴	I ⁴	I ⁴	I	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale	I ⁴	I ⁴					
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)						X ⁹²	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X ^{6,7}					X	
	C3.2 - Hébergement commercial						X	
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure						X	
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non						X	
	C13 - Restauration et bar						X	
	C14 - Restauration rapide						X	
	C15 - Restauration - épicerie fine						X	
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes						X	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...						X	
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur						X	
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère						X		
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique						X ¹¹	
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Bd01Rt	Bd02Rt	Be01Rt	Bf01B	Bg01Rt	Bg02Cr	Bh01Rt
Agricole	A1 - Culture du sol				X ⁸			
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)				X ⁸			
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...	X	X	X				
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique	X ^{4,7}	X ^{4,7}	X ^{4,7}		X	X	
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X ⁴	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire	X ⁴	X ⁴	X ⁴	X	X		
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X	X	X	X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation						X	
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10	10	10	10	10	20	10
	Marge latérale minimale (m)	5 ^F	5	5	5	5	5	5
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5 ^F	25	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	25	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^Z	12 ^A	12 ^A	12 ^A	12	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)		N	N	N	N	N	N
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)		15 ^B	15 ^B	15 ^B	15 ^B	15 ^B	15 ^B
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	21	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)		0					
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)					X	X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)			X				
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)	X	X		X			
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Bh02Ct	Bi01B	Bi02B	Bj01B	Bk01B	Bk02R	Bk03R
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		I	I	I	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X						
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X						
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X						
	C13 - Restauration et bar	X						
	C14 - Restauration rapide	X						
	C15 - Restauration - épicerie fine	X						
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X						
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X						
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X ⁸⁵						
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X						
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes	X ¹¹⁷						
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto	X ¹¹⁸						
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère	X							
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique	X ¹¹						
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Bh02Ct	Bi01B	Bi02B	Bj01B	Bk01B	Bk02R	Bk03R
Agricole	A1 - Culture du sol			X				
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)			X ⁸	X ¹⁴⁰	X		
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X	X	X	X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation	X						
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	15	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	5	3	3	3	3	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)						5	5
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	20	20	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)	N	N	N	N	N	N	N
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)	15 ^B	15 ^B	15 ^B	15 ^B	15 ^B	15 ^B	15 ^B
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	21	20	20	19	14	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)				X		X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X				
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution					UC-8		
	Bureau d'entrepreneur					UC-9		
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal					UC-6-7-10-24		
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Bk04R	Bk05R	Bk06R	BI01B	BI02R	BI03P	BI04R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	IJ	I	I		I
	H2 - Habitation bifamiliale		I	I				I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure						X ⁴⁰	
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle						X ⁴⁰	
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée						X ⁴⁰	
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X ⁴⁰	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X ⁷³	X	X	X
	P3 - Service public						X	
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Bk04R	Bk05R	Bk06R	BI01B	BI02R	BI03P	BI04R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X		X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	10	7,5	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	5	2	5	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	5	5	5		5		5
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	40	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal	2						
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	11	11	12	11	12	11
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)				N	N		
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)				15 ^B	15 ^B		
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	15	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)					X		
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	BI05C	BI06C	BI07C	BI08C	BI09R	BI10R	BI11P
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale					IJR	IJ	
	H2 - Habitation bifamiliale					IJ	I	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X		
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X	X	X			
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)			X				
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							X ⁴⁰
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							X ⁴⁰
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							X ⁴⁰
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non					X		
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide					X		
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés				X	X		
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...				X	X		
	C16.3 - Service funéraire	X						
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X	X	X				
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X	X	X	X			
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X	X					X ⁴⁰
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes		X ²	X ²				
	C17.2 - Station service			X ²				
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux	X	X	X				
	C17.4 - Lave-auto	X	X					
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage			X				
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige	X	X	X	X				
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif			X					
C17.9 - Stationnement privé							X	
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé	X	X	X					
C18.1 - Activité artisanale légère	X	X						
C18.2 - Activité artisanale lourde	X	X						
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public							X
	P4 - Utilité publique		X					
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)	X ¹⁴						
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		BI05C	BI06C	BI07C	BI08C	BI09R	BI10R	BI11P
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire					X	X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel					X	X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine	X						
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	12 ^M	12	12	12	7,5	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	5	5	3	3	3	3	3
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	6	6	6	6	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	50	50	50	50	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	1	1	1	1	19	19	15
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X	X				X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	BI12Rc	BI13R	Bm01C	Bm02Ct	Bm03R	Bm04B	Bo01Af2
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I					I	I ⁹⁷
	H2 - Habitation bifamiliale	I						
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X					
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)		X					
	H4 - Pensions, maison de chambres		X					
	H5 - Résidence privée d'hébergement		X					
	H6 - Maison unimodulaire						X ⁷¹	
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)			X				
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)			X				
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)			X				
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif				X			
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure				X			
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure				X			X ^{10,101}
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle				X ¹⁰⁸			
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée			X				X ^{20,101}
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés	X		X				
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X						
	C16.3 - Service funéraire			X				
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne			X				
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur			X				
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige			X					
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif			X					
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé			X					
C18.1 - Activité artisanale légère	X							
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)			X					
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique			X	X			
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		B112Rc	B113R	Bm01C	Bm02Ct	Bm03R	Bm04B	Bo01Af2
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							X
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...				X			
Autres	W - Tout autre usage				X ⁶⁹			
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X					X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X					X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X					X	
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation				X			X
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	12	7,5	12	12	3	10	10 ⁰
	Marge latérale minimale (m)	3	2	5	12	c	3	5 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)		5					
	Marge arrière minimale (m)	6	3	6	12	c	5	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	50	30	40	30		20	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal					1		
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	11	12	12		12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10		10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	1	19	1	1	Ø	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)				X	X		
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Bo02Af2	Bp01R	Bp02B	Cb01Rv	Cc01B	Cd01Ct	Cd02B
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I ⁹⁷	I	I	I	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale		I ⁶⁴	I ⁶⁴				
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)		X(11) ¹⁰⁶					
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes				X ⁹³			
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)						X ¹¹³	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial		X ^{3,64}	X ^{3,64}			X	
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X ⁶⁴	X ⁶⁴				
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure		X ¹⁰	X ¹⁰				
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		X ²⁰	X ²⁰				
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							X
	C13 - Restauration et bar							X
	C14 - Restauration rapide							X
	C15 - Restauration - épicerie fine							X
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							X ^{85,86}
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							X
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère							X	
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X	X	X	X ⁷³	X	X ⁷³
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique						X ^{11,12,78}	
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)		X ^{14,22}	X ^{14,22}				
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Bo02Af2	Bp01R	Bp02B	Cb01Rv	Cc01B	Cd01Ct	Cd02B
Agricole	A1 - Culture du sol	X	X	X				X
	A2 - Serres	X	X	X				
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X				X ⁸		X ⁸
	A3.2 - Élevage	X						
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
Conservation	A5 - Chenils, pensions, dressage	X			X ^{2,146}			
	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique				X			
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X
Agricole (secondaires)	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
	AS1 - Gîte du passant ou touristique	X	X	X				
	AS2 - Hébergement à la ferme	X						
	AS3 - Table champêtre	X	X	X				
	AS4 - Vente de produit de la ferme	X	X	X				
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine		X	X				
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10 ^Q	10	10	10	10	20 ^{Nn}	10
	Marge latérale minimale (m)	5 ^Q	5	5	3	5	5	5
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5 ^Q	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	25	25	25	20	20		20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)				N			N
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)				15 ^B			15 ^B
Thématiques	Distance minimale / voie ferrée (m)	15 ^N			15 ^N	15 ^N		15 ^N
	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	21	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)						X	X
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)					X		
Apparence (zonage)	Station touristique				X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
Usages conditionnels	Projet à l'intérieur du périmètre urbain		PP-31				PP-34	
	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile							UC-18	
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Ce01Rt	Ce02Rv	Ce03Rv	Ce04B	Ce05Rv	Cf01Af2	Cf02B
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	IJR ⁵	I	I	X	I	I ⁹⁷	I
	H2 - Habitation bifamiliale	IJR ⁵						
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)				X ¹³⁰			
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)				X ³	X ^{102,136}		
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure				X			
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle				X ¹³¹			
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée				X ^{108, 130}			
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non				X ¹³⁰			
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés				X ¹³⁰			
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...				X ¹³⁰			
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère			X ⁵⁷	X ⁵⁷	X ⁵⁷			
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X	X	X	X	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public	X ²¹						
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)				X ¹³⁰			
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ce01Rt	Ce02Rv	Ce03Rv	Ce04B	Ce05Rv	Cf01Af2	Cf02B
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol	X			X		X	
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)				X		X	
	A3.2 - Élevage				X		X	
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique			X	X	X		
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire				X			
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X ¹⁴²	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X		X		X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique						X	
	AS2 - Hébergement à la ferme						X	
	AS3 - Table champêtre						X	
	AS4 - Vente de produit de la ferme						X	
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10	6	10	10	10	10 ^Q	10
	Marge latérale minimale (m)	5	3	3	5	3	5 ^Q	5
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5 ^Q	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	25	25	25	25	20	20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	15	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)	N					N	
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)	15 ^B					15 ^B	5 ^P
	Distance minimale / voie ferrée (m)			15 ^N	15 ^N		15 ^N	15 ^N
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	21	20	20	21
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)						X	X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)		X	X				
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales				UC-26			
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Cf03R	Cg01Rt	Cg02Ea	Ch01Rt	Ch02Rt	Ch03Rt	Ch04Rt
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		I		I	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X ¹¹⁰						
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X(34) ^{110,111}						
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)						X ⁵⁸	X ⁹
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)						X ⁵⁸	
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure	X ⁴⁴						
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure	X ⁴⁴						
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							X
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine				X			X
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes				X			
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X ^{44,112}			X			
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X ⁴⁴						
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère					X ⁵⁷			
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)					X ⁸²			
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Cf03R	Cg01Rt	Cg02Ea	Ch01Rt	Ch02Rt	Ch03Rt	Ch04Rt
Agricole	A1 - Culture du sol			X				X ⁹
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)		X	X	X	X	X	X
	A3.2 - Élevage			X				
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
Conservation	A5 - Chenils, pensions, dressage							
	M - Sentier polyvalent, espace naturel...			X				
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique		X		X	X	X	X
	HS2 - Logement secondaire	X	X		X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X		X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X		X	X	X	X
Agricole (secondaires)	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	10	10 ^Q	10	10	10	10
	Marge latérale minimale (m)	2	5	5 ^Q	3	3	3	3
	Somme minimale des marges latérales (m)	5						
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5 ^Q	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	15	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)		N		N	N		
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)		15 ^B		15 ^B	15 ^B		
Distance minimale / voie ferrée (m)	30 ^N							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	20	19	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)		X	X			X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)						X	
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)					70		
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)					190		
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels						UC-21		
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Ch05C	Ch06R	Ci01Rv	Ci02Rv	Ci03R	Ci04R	Cj01Rv
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	I	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X ³						
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure	X						
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X						
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X						
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X						
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels	X						
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ch05C	Ch06R	Ci01Rv	Ci02Rv	Ci03R	Ci04R	Cj01Rv
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique	X						
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X		X	X			X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10	7,5	7,5	7,5	7	6	7,5
	Marge latérale minimale (m)	3	2	3	3	1,2	1,2	5
	Somme minimale des marges latérales (m)		6			5,2	5,2	
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	3	3	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	11	11	9	9	11
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)			N	N			N
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)			15 ^B	15 ^B			15 ^B
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	21	19	20	20	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)	X	X					X
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X				
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)		70			70		
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)		190			205		
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Cj02R	Cj03R	Cj04R	Cj05R	Cj06R	Ck01P	Ck02R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	IJ	IJ	I	I	IJR(3)		IJR(3)
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I			I		I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X(3)		
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X
	P3 - Service public						X	
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Cj02R	Cj03R	Cj04R	Cj05R	Cj06R	Ck01P	Ck02R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X		X			X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	6	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	3	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)			5		5		
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							2
	Hauteur maximale (m) ^z	11	11	10	10	11		9
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10		10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)						N	N
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	15	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X	X					
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)	X	X					
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain			PP-17-25				
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Ck03C	Ck04Cr	Ck05C	Ck06I	Ck07C	Ck08R	CI01C
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale						I	
	H2 - Habitation bifamiliale		I					
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X					
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)		X					
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes		X					
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X	X	X		X		X
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							X
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							X
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							X
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							X
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							X
	C13 - Restauration et bar							X
	C14 - Restauration rapide							X
	C15 - Restauration - épicerie fine							X
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés	X	X	X		X		X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X	X	X		X		X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X		X	X ⁷⁶	X		X
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X	X	X	X	X		X
	C16.6 - École privée non institutionnelle			X				
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux	X ³⁹		X		X		X
	C17.4 - Lave-auto	X		X		X		X
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage	X ³⁹		X		X		X
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige	X		X		X		X	
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif			X		X		X	
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé	X		X		X		X	
C18.1 - Activité artisanale légère	X	X	X		X		X	
C18.2 - Activité artisanale lourde				X			X	
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)				X	X ⁸⁸		X ⁸⁸	
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X ⁷²	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X ⁷²	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)				X			
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique				X			
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ck03C	Ck04Cr	Ck05C	Ck06I	Ck07C	Ck08R	CI01C
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire						X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel						X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine				X			
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	12	12	12	12	12	6	12
	Marge latérale minimale (m)	3	3	3	5	3	2	3
	Somme minimale des marges latérales (m)						5	
	Marge arrière minimale (m)	6	6	6	7,5	6	5	6
	% minimal d'occupation du terrain				10			
	% maximal d'occupation du terrain	50	50	50	50	50	30	50
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	11	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10		10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)	N		N		N	N	
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							10 ^K
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	1	1	1	3	1	Ø	1
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)						X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)						X	
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	CI02P	CI03R	CI04I	CI05P	Cm01I	Cn01A	Cp01R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale		I				I ⁹⁶	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne				X ⁷⁶			
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur				X			
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde				X				
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)				X				
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X ⁷²	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X ⁷²	X ⁷³	X
	P3 - Service public	X			X	X		
	P4 - Utilité publique				X	X		
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)			X		X		
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique			X		X		
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)			X				
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	CI02P	CI03R	CI04I	CI05P	Cm01I	Cn01A	Cp01R
Agricole	A1 - Culture du sol						X	
	A2 - Serres						X	
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)						X	
	A3.2 - Élevage						X	
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage						X	
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage				X ⁵⁰			
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X				X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X				X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X				X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique						X	
	AS2 - Hébergement à la ferme						X	
	AS3 - Table champêtre						X	
	AS4 - Vente de produit de la ferme						X	
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine			X		X		
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	7,5	12	7,5	9	10 ^Q	6
	Marge latérale minimale (m)	2	2	5	2	3	5 ^Q	2
	Somme minimale des marges latérales (m)							5
	Marge arrière minimale (m)	5	5	7,5	3	5	5 ^Q	5
	% minimal d'occupation du terrain			15				
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	50	30	50	25	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z		11	12		10	12	11
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10				10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)			10 ^L				
	Distance minimale / voie ferrée (m)						15 ^N	10 ^N
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	3	19	3	20	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)		X		X	X	X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)					X		
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements					UC-5-19		
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Cp02Et	De01Af2	De01B	De02Af2	Df01C	Df02C	Df03C
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale		I ⁹⁷	I	I ⁹⁷			
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X ⁶⁰	X	X ⁶⁰
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)						X	
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)			X ³		X	X	X
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure					X	X	X ⁴⁰
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure			X ¹⁰				
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							X ⁴⁰
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							X ⁴⁰
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non					X	X ¹⁴¹	X
	C13 - Restauration et bar					X	X ¹⁴¹	X
	C14 - Restauration rapide						X ¹⁴¹	
	C15 - Restauration - épicerie fine					X	X ¹⁴¹	X
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes					X	X	X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...					X	X	X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur						X	
	C16.6 - École privée non institutionnelle					X		X ⁴⁰
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels						X	
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto						X ⁸⁰	
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère				X ⁵⁷				
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager		X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux		X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X
	P3 - Service public							X ⁸³
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau	X						
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Cp02Et	De01Af2	De01B	De02Af2	Df01C	Df02C	Df03C
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol		X	X	X			
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)		X	X	X			
	A3.2 - Élevage		X	X	X			
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage		X					
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X			
	HS3 - Pavillon secondaire		X					
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X			
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X		X			
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique		X	X	X			
	AS2 - Hébergement à la ferme		X		X			
	AS3 - Table champêtre		X		X			
	AS4 - Vente de produit de la ferme		X	X	X			
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation					X	X	X
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)		10 ^Q	10	15	15	15	15 ^U
	Marge latérale minimale (m)		5 ^Q	5	5	5	5	5
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)		5 ^Q	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		25	25	25	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z		12	12	12	12	12 ^{Ji}	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)		15 ^N	15 ^N	15 ^N	15 ^N		15 ^N
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	Ø	20	20	20	21	21	21
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X						
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)		X					
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique		X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Df04Cr	Df05Rc	Df06R	Df07P	Df08Rc	Df09R	Df10R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale			I		I	IJ	JR
	H2 - Habitation bifamiliale		I				I	IJR
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X(6) ⁶²					X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X (10) ⁵⁹						X (10)
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X				X ²⁷		
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X ⁶						X(10)
	C3.2 - Hébergement commercial							X(10)
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							X
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							X
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							X
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							X
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X	X					
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine	X						
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X						
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X						
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X ⁷³	X	X	X	X
	P3 - Service public	X			X			X
	P4 - Utilité publique				X			X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Df04Cr	Df05Rc	Df06R	Df07P	Df08Rc	Df09R	Df10R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)			X				
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire			X		X	X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel			X		X	X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère			X		X	X	
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation	X				X		
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	6	10	10	7,5	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	5	3	5	5	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)					5	5	5
	Marge arrière minimale (m)	5	3	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	40	40	25	25	25	25	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	12 ^{jj}	12	12	12	11	11	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	21	21	19	21	19	19	21
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							PP-48
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain	PP-29						
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Df11R	Dg01P	Dg02E	Dg03P	Dg04Rc	Dg05R	Dh01R
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I						R
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X(4)		X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)						X (45)	
	H4 - Pensions, maison de chambres							X
	H5 - Résidence privée d'hébergement							X
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes					X(1)		
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X ⁴⁰					
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)					X ⁶		
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X ⁴⁰					
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle		X ⁴⁰					
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		X ⁴⁰					
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							X ²⁴
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes						X	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle		X ⁴⁰					
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							X ²⁴
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X
	P3 - Service public		X	X	X			X ¹⁵
	P4 - Utilité publique		X	X	X			
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Df11R	Dg01P	Dg02E	Dg03P	Dg04Rc	Dg05R	Dh01R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...			X				
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X						
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X						
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X						
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	10		10	7,5	10	10
	Marge latérale minimale (m)	2	5		5	5	5	5
	Somme minimale des marges latérales (m)	5						
	Marge arrière minimale (m)	5	5		5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	25	25		15	40	25	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	11	12		12	12	15	15
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10		10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)		15 ^N	15 ^N	15 ^N			
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	21	19	21	21	19	17
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X	X	X	X	X	X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)			X				X
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							PP-21
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dh02R	Dh03P	Dh04R	Dh05R	Dh06R	Dh07R	Dh08R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I		IJ				
	H2 - Habitation bifamiliale			I		J	J	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)				X	X (6)	X	X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)				X (12)			X (9)
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							X
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dh02R	Dh03P	Dh04R	Dh05R	Dh06R	Dh07R	Dh08R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X		X				
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X		X				
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X		X				
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	8	10	10	7	7	10
	Marge latérale minimale (m)	2	3	2	6	3	3	6
	Somme minimale des marges latérales (m)	5		5				
	Marge arrière minimale (m)	5	3	5	9	5	5	9
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30		30	35	35	35	35
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9		9	12	15	15	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10		10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	16	19	19	19	19	17
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)					X		
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)					X		
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique			X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							PP-5.8-10-12
	Habitations multifamiliales							PP-21
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dh09R	Dh10R	Dh11R	Dh12R	Dh13R	Dh14R	Dh15E
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	IJ			I		
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I	J			IJ	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)			X (4)	X		X	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X	X	X	X ⁷³	X ⁷³	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dh09R	Dh10R	Dh11R	Dh12R	Dh13R	Dh14R	Dh15E
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							X
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique				X			
	HS2 - Logement secondaire	X	X		X	X		
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X		X	X		
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X			X		
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6,5	10	7	10	6,5	7	
	Marge latérale minimale (m)	1,2	2	2	6	1,2	2	
	Somme minimale des marges latérales (m)	5,2	6	6		5,2	6	
	Marge arrière minimale (m)	5	5	8	8	3	8	
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	35	30	30	
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	10	9	12	12	9	10	
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	19	Ø
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							X
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique		X	X	X		X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)	70						
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)	100						
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dh16R	Dh17R	Dh18R	Dh19P	Dh20R	Dh21R	Dh22R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale		J	I		I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale		I			I	I	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X (6)	X (4)			X (4)		
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							X ²³
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dh16R	Dh17R	Dh18R	Dh19P	Dh20R	Dh21R	Dh22R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire			X		X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel			X		X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère					X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7	7	7	8	10	6,5	7
	Marge latérale minimale (m)	3	3	2	5	2	2	1,2
	Somme minimale des marges latérales (m)	8	8	6	8	6	6	5,2
	Marge arrière minimale (m)	5	5	7	9	8	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	15	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9,5	9		9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10		10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	15	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)			70				
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)			205				
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dh23R	Dh24R	Dh25R	Dh26P	Dh27R	Dh28R	Di01R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	IJ		I	IJ	I
	H2 - Habitation bifamiliale						I	I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public				X			
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dh23R	Dh24R	Dh25R	Dh26P	Dh27R	Dh28R	Di01R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X			X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X			X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X			X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	8,5	7	6	9	9	7,5	7
	Marge latérale minimale (m)	1,2	1,2	1,2	3	1,2	2	1,2
	Somme minimale des marges latérales (m)	5,2	5,2	5,2		5,2	6	5,2
	Marge arrière minimale (m)	5	5	3	5	5	8	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	35		30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	9	9	9	9	10
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	16	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique						X	
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							70
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							100
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Di02R	Di03R	Di04R	Di05R	Di06R	Di07P	Di08R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	JR	I	I	I		
	H2 - Habitation bifamiliale		IJ					J
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X (4)					X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							X
	H4 - Pensions, maison de chambres							X
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X
	P3 - Service public						X	
	P4 - Utilité publique						X	
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Di02R	Di03R	Di04R	Di05R	Di06R	Di07P	Di08R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage						X ⁷⁷	
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X		X	X	X		
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X		X	X	X		
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X		X	X	X		
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7	6	7,5	7	6	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	1,2	3	2	1,2	1,2	5	3
	Somme minimale des marges latérales (m)	5,2		6	5,2	5,2		
	Marge arrière minimale (m)	5	9	5	5	5	5	4,5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30		30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal			1				
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	10	12	9	9	9	9	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain		20 ^D					20 ^D
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	16	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)	70			70			
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)	190			205			
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Di09P	Di10R	Di11R	Di12P	Di13R	Di14R	Di15R
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		I	I		I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure	X ⁴⁰						
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle	X ⁴⁰						
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X ⁴⁰						
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X ⁴⁰						
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X ⁷³	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X						
	P4 - Utilité publique	X						
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Di09P	Di10R	Di11R	Di12P	Di13R	Di14R	Di15R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X	X		X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X		X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X	X		X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	7	6	7	7,5	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	3	1,2	1,2	3	2	1,2	1,2
	Somme minimale des marges latérales (m)		5,2	6		6	5,2	5,2
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		30	30		30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z		10	9		9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10	10		10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	16	19	19	16	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)		70	70		70		
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)		100	205		205		
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Di16R	Di17R	Di18R	Di19P	Di20R	Di21R	Di22P
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I		I	I	
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public				X			
	P4 - Utilité publique				X			
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Di16R	Di17R	Di18R	Di19P	Di20R	Di21R	Di22P
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X		X	X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X		X	X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X		X	X	
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	6
	Marge latérale minimale (m)	1,2	2	2	3	2	2	3
	Somme minimale des marges latérales (m)	5,2	6	6		6	6	
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30		30	30	
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	9		9	9	
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10		10	10	
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	16	19	19	16
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dj01R	Dj02P	Dj03R	Dj04C	Dj05R	Dj06R	Dj07R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I		I				R
	H2 - Habitation bifamiliale							IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X (6-8)	X	X (4)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)					X	X	
	H4 - Pensions, maison de chambres					X	X	
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)				X ²⁶			
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure				X ²⁵			
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non				X ²⁵			
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide				X ²⁵			
	C15 - Restauration - épicerie fine				X ²⁵			
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés				X ²⁵			
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...				X ²⁵			
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux					X ²⁵		
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X	X	X
	P3 - Service public				X ²⁵			
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dj01R	Dj02P	Dj03R	Dj04C	Dj05R	Dj06R	Dj07R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X		X				
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X		X				
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X		X				
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7	7	5,5	20	6	6	7
	Marge latérale minimale (m)	1,2	3	1,2	10	4,5	4,5	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	5,2		5,2				6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	20	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30		30		30	30	35
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	10		9	12	12	12	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10		10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)					10 ^H		
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	16	19	1	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)				10			
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)			X				
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)			X				
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)	45			4000			
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)	140						
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain				PP-42-43			
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dj08P	Dj09R	Dj10R	Dj11C	Dj12R	Dj13R	Dj14R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale		I	JR			IJR	R
	H2 - Habitation bifamiliale			IJ			IJ	IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)			X (4)		X	X (4)	X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)					X		
	H4 - Pensions, maison de chambres					X	X (9)	X
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)				X			
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)				X			
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure				X			
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle				X			
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée				X			
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar				X			
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non				X			
	C13 - Restauration et bar				X			
	C14 - Restauration rapide				X			
	C15 - Restauration - épicerie fine				X			
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes				X			
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...				X			
	C16.3 - Service funéraire				X			
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne				X			
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur				X			
	C16.6 - École privée non institutionnelle				X			
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes				X ²			
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux				X			
	C17.4 - Lave-auto				X			
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige				X				
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé				X				
C18.1 - Activité artisanale légère				X				
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public				X			
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dj08P	Dj09R	Dj10R	Dj11C	Dj12R	Dj13R	Dj14R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X				X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X			X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X					
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	6	7	12	7,5	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	3	2	2	5	5	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6	6			6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	7	5	10	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		30	30		30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z		9	9	12	12	10	10
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	16	19	19	1	19	19	14
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)				10			
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)			X	X			
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain				PP-42-43			
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dj15R	Dj16R	Dj17R	Dj18R	Dj19C	Dj20C	Dj21C	
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale		R	R	IR				
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ	IJ	IJ	IJ				
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X	X	X	X (4)				
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)								
	H4 - Pensions, maison de chambres	X	X	X	X (9)				
	H5 - Résidence privée d'hébergement								
	H6 - Maison unimodulaire								
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes								
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)				X ²⁷	X	X	X	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)					X	X	X	
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)								
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)								
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)								
	C3.2 - Hébergement commercial								
	C4 - Hébergement récréatif								
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure					X	X	X	
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure						X		
	C7 - Activité nautique								
	C8 - Activité culturelle						X	X	
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée						X	X	
	C10 - Activité à caractère érotique								
	C11 - Bar					X	X	X	
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non					X	X	X	
	C13 - Restauration et bar					X	X	X	
	C14 - Restauration rapide					X	X	X	
	C15 - Restauration - épicerie fine					X	X	X	
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes					X	X	X	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...					X	X	X	
	C16.3 - Service funéraire					X	X	X	
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne					X	X	X	
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur					X	X	X	
	C16.6 - École privée non institutionnelle					X	X	X	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels								
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes								
	C17.2 - Station service								
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux						X	X	X
	C17.4 - Lave-auto						X	X	X
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage								
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige						X	X	X	
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd									
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif									
C17.9 - Stationnement privé									
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé									
C18.1 - Activité artisanale légère						X	X	X	
C18.2 - Activité artisanale lourde									
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)									
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X	
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X	
	P3 - Service public					X	X	X	
	P4 - Utilité publique								
	P5 - Plan d'eau								
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)								
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique								
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)								
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)								
	I4 - Entrepôt								
	I5 - Cours à bois								
	I6 - Rebut et récupération								
	I7 - Activité d'extraction								
I8 - Dépôt et entretien des transports									
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones									

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dj15R	Dj16R	Dj17R	Dj18R	Dj19C	Dj20C	Dj21C
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X			
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation						X	X
	CIS2 - Magasin d'usine					X		
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5	6	9	12	12
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2	2	5	5
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6	6		
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30			
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	13	13	10	10	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	14	14	1	1	1
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X				X		
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile				UC-16				
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dj22C	Dj23C	Dj24C	Dj25Ic	Dj26I	Dj27R	Dk01Ic
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale							
	H2 - Habitation bifamiliale						IJ	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)						X (6)	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X						
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X	X	X				
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)	X	X	X				
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)	X						
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure	X	X	X				
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle	X	X	X				
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X	X	X				
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar	X						
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X	X	X				
	C13 - Restauration et bar	X	X	X				
	C14 - Restauration rapide	X	X					
	C15 - Restauration - épicerie fine	X	X	X				
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés	X	X	X	X ³⁰	X ³⁰		X ³⁰
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X	X	X				
	C16.3 - Service funéraire		X	X	X			
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X	X	X		X ⁷⁶		
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X	X	X	X			
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X	X	X	X			
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes		X ²					
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto		X	X				
C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							X	
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige					X			
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd					X			
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif					X		X ^{134,139}	
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé					X			
C18.1 - Activité artisanale légère					X	X	X	
C18.2 - Activité artisanale lourde					X	X	X	
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)					X			
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X ⁷²	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X ⁷²	X	X
	P3 - Service public	X	X	X	X	X		X
	P4 - Utilité publique		X		X	X		X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)				X	X		X
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique				X	X		X
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)					X		X
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							X
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Dj22C	Dj23C	Dj24C	Dj25Ic	Dj26I	Dj27R	Dk01Ic
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage					X ⁷⁹		
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel						X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine				X	X		X
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	12	12 ^Y	20	10	10	7	6
	Marge latérale minimale (m)	10	10	10	8	5	2	3
	Somme minimale des marges latérales (m)						6	
	Marge arrière minimale (m)	20	20	20	8	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain				15	15		10
	% maximal d'occupation du terrain				50	50	30	50
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	9	10
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10			10	
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	1	1	1	3	3	19	3
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)		X	X				
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain					PP-20		
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dk02I	Dk03I	Dk04I	Dk05I	Dk06I	DI01I	DI02I
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale							
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)			X ³³				
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)			X ³³				
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle		X ^{108,127}					
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar			X ¹²⁷				
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non			X ¹²⁷				
	C13 - Restauration et bar			X ¹²⁷				
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés	X ³⁰	X ³⁰	X ³⁰	X ³⁰	X ³⁰	X ³⁰	X ³⁰
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage				X ^{2,119}			
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif			X		X ^{2,134,139}			
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X	
C18.2 - Activité artisanale lourde	X	X	X	X	X	X	X	
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P3 - Service public	X	X	X	X	X	X	X
	P4 - Utilité publique	X	X	X	X	X	X	X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)	X	X	X	X	X	X	X
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique	X	X	X	X	X	X	X
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)	X	X	X		X	X ¹³⁹	X
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)					X		
	I4 - Entrepôt	X				X		
	I5 - Cours à bois			X		X		
	I6 - Rebut et récupération	X ¹⁰⁴					X ⁹⁵	
	I7 - Activité d'extraction	X						
I8 - Dépôt et entretien des transports		X			X ^{2,139}	X ²		
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Dk02I	Dk03I	Dk04I	Dk05I	Dk06I	DI01I	DI02I
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage		X ²⁸				X ^{29,109}	X ²⁹
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel							
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine	X	X	X	X	X	X	X
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9 ^j
	Marge latérale minimale (m)	3	3	3	3	3	3	3 ^j
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5 ^j
	% minimal d'occupation du terrain	15	10 ^G	15	15	15	10 ⁱⁱ	15
	% maximal d'occupation du terrain	50	50	50	50	50	50	50
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	10	10	10	10	10	10	10
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)							
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	3	3	3	3	3	3	3
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)						X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)						X	
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain					PP-26		
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel		UC-13					
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	DI03I	Dm01R	Dm02R	Ec01Rv	Ed01Rv	Ed02Rv	Ee01Rv
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale		I	I	IJ	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale				I			
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels						X ³⁸	
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X ⁷³	X ⁷³
	P3 - Service public	X						
	P4 - Utilité publique	X						
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)	X						
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique	X						
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)	X						
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		DI03I	Dm01R	Dm02R	Ec01Rv	Ed01Rv	Ed02Rv	Ee01Rv
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)				X ⁸	X ⁸		
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique						X	
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire						X	X
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X	X	X	X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine	X						
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	9 ^J	7,5	6	10	10	10	7,5
	Marge latérale minimale (m)	3 ^J	2	2	5	5	5	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6	5				5
	Marge arrière minimale (m)	5 ^J		5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain	15						
	% maximal d'occupation du terrain	50	25	25	25	25	25	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^Z	10	10	11	12	12	12	11
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)						15 ^N	
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	3	19	19	19	19	20	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)		X	X				X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique				X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Ee02R	Ee03R	Ee04R	Ef01R	Eg01P	Eg02R	Eg03E
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	I		IJ	
	H2 - Habitation bifamiliale						I	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X ⁴⁰		
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure					X ⁴⁰		
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure					X ⁴⁰		
	C7 - Activité nautique					X ^{40, 74}		
	C8 - Activité culturelle					X ⁴⁰		
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar					X ⁴⁰		
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non					X ⁴⁰		
	C13 - Restauration et bar					X ⁴⁰		
	C14 - Restauration rapide					X ⁴⁰		
	C15 - Restauration - épicerie fine					X ⁴⁰		
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle					X ⁴⁰		
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X
	P3 - Service public					X		X
	P4 - Utilité publique					X		X
	P5 - Plan d'eau					X ⁴⁰		
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ee02R	Ee03R	Ee04R	Ef01R	Eg01P	Eg02R	Eg03E
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...					X		X
Autres	W - Tout autre usage					X ^{40,99}		
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X		X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X		X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X		X	
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	7,5	0,5	6	10	7,5	
	Marge latérale minimale (m)	2	2	0	2	5	2	
	Somme minimale des marges latérales (m)	5	5		5		5	
	Marge arrière minimale (m)	5	5	0	5	5	5	
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	25	25	25	30	40	25	
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	11	11	11	11	12	12	
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10		10	
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	21	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X	X		X	X	X	X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)		X					
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eg04R	Eg05P	Eg06P	Eg07P	Eg08R	Eg09R	Eg10Rt
Groupes	Classes							
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale					I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale					I	I	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X (3)	X (3)	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X ⁴⁰					
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X ⁴⁰					
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure	X ⁴⁴	X ⁴⁰					
	C7 - Activité nautique	X ^{44,74}	X ^{40,74}					X ⁴⁶
	C8 - Activité culturelle		X ⁴⁰					
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar		X ⁴⁰					
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non		X ⁴⁰					
	C13 - Restauration et bar		X ⁴⁰					
	C14 - Restauration rapide		X ⁴⁰					
	C15 - Restauration - épicerie fine		X ⁴⁰					
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle			X ⁴⁰				
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							X ³²	
C17.9 - Stationnement privé							X	
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public		X		X			
	P4 - Utilité publique		X	X	X			
	P5 - Plan d'eau	X ⁴⁴	X ⁴⁰					
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eg04R	Eg05P	Eg06P	Eg07P	Eg08R	Eg09R	Eg10Rt
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...		X					
Autres	W - Tout autre usage			X ^{40,99}				
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire					X	X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel					X		
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10	10	10	7,5	7,5	0,3	0,3
	Marge latérale minimale (m)	5	5	5				
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5	10	5		10		
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	15	20			25	20	40
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal					2	2	2
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	8	10	15	10	10	10	10
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10			5	5	10
	% minimal paysager du terrain					5		
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	21	15	16	15	19	19	10
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X	X		X	X	X	X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							PP-6
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Eg11Rt	Eg12R	Eh01E	Eh02P	Eh03Ct	Eh04Ct	Eh05R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I				IJ
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I					IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X (3)	X (3)					X (4)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)					X ^{51,52}	X	
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X ⁵²		
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)						X	
	C3.2 - Hébergement commercial					X		
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique	X ⁶⁵						
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X ⁷³	X	X
	P3 - Service public				X			
	P4 - Utilité publique				X			
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
	I8 - Dépôt et entretien des transports							
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eg11Rt	Eg12R	Eh01E	Eh02P	Eh03Ct	Eh04Ct	Eh05R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...			X				
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X					X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel							X
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	0,3	0,3	7	4,5	10	4,5	6
	Marge latérale minimale (m)			3	2		2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)				6		6	6
	Marge arrière minimale (m)			5	5		5	8
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	40	20	20			30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal	2	2					
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	10	10	9	12	12	12	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	5	5	5			10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	10	19	Ø	6	18	6	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)	X	X	X	X			
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales	PP-6						
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Eh06R	Eh07R	Eh08R	Eh09R	Eh10R	Eh11R	Eh12R
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	JR	I		I	IJ		I
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ	IJ		I	I		IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X	X (4)	X		X (4)	X	X (4)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)						X	
	H4 - Pensions, maison de chambres					X (9)	X	
	H5 - Résidence privée d'hébergement						X	
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							X ^{2,27}
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public						X	X
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eh06R	Eh07R	Eh08R	Eh09R	Eh10R	Eh11R	Eh12R
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							X
	HS2 - Logement secondaire		X		X	X		X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X		X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère				X			
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	6	4,5	7,5	6,5	6	6
	Marge latérale minimale (m)	3	2	2	2	2	5	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	8	6	6	6	6		6
	Marge arrière minimale (m)	8	8	8	5	5	5	8
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	12	9	9	12	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain						25	
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	17	13
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X		X		X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Eh13R	Eh14R	Eh15R	Eh16R	Eh17Ct	Eh18Ct	Eh19Ct
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	I			
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I	I	I			
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X (4)	X (4)	X (4)	X (4)	X ⁷⁰	X ⁴¹	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)					X ⁷⁰	X ⁴¹	
	H4 - Pensions, maison de chambres	X (9)	X (9)	X (9)	X (9)			
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X	X	X ¹⁹
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							X ^{19,66}
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial					X	X	
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure				X ⁴⁰			
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle				X ⁴⁰			
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée				X ⁴⁰			
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non					X	X	X
	C13 - Restauration et bar					X	X	X ⁶⁷
	C14 - Restauration rapide							X ^{19,68}
	C15 - Restauration - épicerie fine					X	X	X
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés				X ⁴⁰	X	X	X ^{37,48}
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...					X	X	X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							X
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle				X ⁴⁰	X		X ⁴³
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public				X	X	X	X
	P4 - Utilité publique						X	X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eh13R	Eh14R	Eh15R	Eh16R	Eh17Ct	Eh18Ct	Eh19Ct
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique	X	X	X	X			
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X			
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X			
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	10	6	7,5	10	10	1,5
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2			
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6			
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5			
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	25		
	Nombre d'étages minimal						2 ¹	
	Nombre d'étages maximal					4 ^R	2	2
	Hauteur maximale (m) ^Z	9	9	11	11	15	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10			
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							15 ^N
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	13	13	13	13	6	6	9
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X			X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain					PP-30-35	PP-9	
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eh20R	Eh21P	Eh22Rc	Eh23Cr	Eh24C	Eh25C	Eh26P
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I		I	I			I
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ		I	I			I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X (4)		X (4)	X (4)			
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X (9)		X (9)				
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes					X (8)	X	
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)				X ¹²⁸	X	X ⁹⁴	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)					X		X
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X ⁴⁰				X	X ⁴⁰
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle		X ⁴⁰		X ¹³³		X	X ⁴⁰
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		X ⁴⁰					X ⁴⁰
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non						X ¹⁰⁷	
	C13 - Restauration et bar						X	
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine					X	X	
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés			X	X	X	X	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...			X	X	X	X ⁹⁴	
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle		X ⁴⁰		X			X
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels						X ⁹⁴	
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère					X	X		
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public		X		X	X	X	X
	P4 - Utilité publique		X			X	X	X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)				X ¹³⁵			
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eh20R	Eh21P	Eh22Rc	Eh23Cr	Eh24C	Eh25C	Eh26P
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique	X		X	X			
	HS2 - Logement secondaire	X		X				X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X		X	X			
	HS5.1 - Activité artisanale légère				X			
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	5	10	3	3	4	3	10
	Marge latérale minimale (m)	2	3	2	2			
	Somme minimale des marges latérales (m)	6		6	6			
	Marge arrière minimale (m)	8	5	5	5			
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30				
	Nombre d'étages minimal						2 ¹	
	Nombre d'étages maximal					2		
	Hauteur maximale (m) ^z	12	15	12	12	12	15	15
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10			10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)						15 ^N	
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	15	7	7	6	6	16
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse			UC-15				
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité			X		X			

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Eh27R	Eh28P	Eh29C	Eh30P	Eh31Cr	Eh32P	Eh33Ct
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale							
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X						
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X(24)						
	H4 - Pensions, maison de chambres					X ¹⁴⁵		
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes			X			X ¹⁴⁵	
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X ⁴⁰	X	X ⁴⁰	X	X ⁴⁰	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)			X ¹²⁶		X ¹³		
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)					X ^{102,143,144}		X
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X ⁴⁰	X				
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure		X ⁴⁰					
	C7 - Activité nautique		X ^{40, 74}					
	C8 - Activité culturelle		X ⁴⁰			X ⁴⁰		
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		X ⁴⁰			X ⁴⁰		
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar						X	
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non		X ⁴⁰	X			X	X
	C13 - Restauration et bar		X ⁴⁰	X			X	X
	C14 - Restauration rapide		X ⁴⁰				X	
	C15 - Restauration - épicerie fine			X			X	
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés			X			X ³⁶	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...			X			X ³⁷	
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne						X	
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public		X	X	X	X	X	
	P4 - Utilité publique		X	X	X	X	X	
	P5 - Plan d'eau							X
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt			X ³⁴				
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eh27R	Eh28P	Eh29C	Eh30P	Eh31Cr	Eh32P	Eh33Ct
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X						
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	4	6	3	10	0,3		2
	Marge latérale minimale (m)			3 ^{1a}				
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)							
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		20					
	Nombre d'étages minimal					2 ¹		
	Nombre d'étages maximal	3			2	3		2
Hauteur maximale (m) ^z	15	12	12	12	12 ^{LL, Mm}		12	
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)							
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)	15 ^N		15 ^N	15 ^N	10 ^N		
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	15	6	15	5	15	11
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain			PP-47		PP-36-40		
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire/services professionnels							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité					X			

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Eh34Ct	Eh35Ct	Eh36Ct	Eh37C	Eh38C	Eh39P	Eh40P
Habitat	H1 - Habitation unifamiliale							
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres					X		
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes					X (8)		
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)				X	X		
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)				X ¹⁶	X ¹³		
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X						
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure						X ⁴⁰	
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique		X					X ^{17,40}
	C8 - Activité culturelle			X			X ⁴⁰	
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée			X ⁴⁰			X ⁴⁰	X ^{2,40,108}
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar	X		X				
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X		X	X	X		
	C13 - Restauration et bar	X		X	X	X		
	C14 - Restauration rapide			X		X		
	C15 - Restauration - épicerie fine			X	X	X		
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés			X	X	X		
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...				X	X		
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne				X	X		
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle			X	X	X	X ⁴⁰	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels				X			
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public			X	X	X	X	
	P4 - Utilité publique			X	X	X		
	P5 - Plan d'eau	X	X					
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eh34Ct	Eh35Ct	Eh36Ct	Eh37C	Eh38C	Eh39P	Eh40P
Groupes	Classes							
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
	A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel							
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation		X					
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	0,3	0,3	0,3	3	0,3	5	
	Marge latérale minimale (m)							
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)							
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain							
	Nombre d'étages minimal			2 ¹	2 ¹	2 ¹	2 ¹	
	Nombre d'étages maximal	3	3	3	3	2	3	
Hauteur maximale (m) ^z	15	15	12	12	12	12	15	
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)							
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	11	11	7	8	7	7	16
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI	Marinas		PP-1-16					
	Constructions, rives et littoral		PP-1-16					
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire/services professionnels								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

Groupes	Classes	Eh41Cr	Eh42Ct
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		
	H2 - Habitation bifamiliale		
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)		
	H4 - Pensions, maison de chambres		
	H5 - Résidence privée d'hébergement		
	H6 - Maison unimodulaire		
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes	X ^{41,145}	
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X	X
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)		X ⁴⁸
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)		
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)		
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X ^{143,144}	X ¹²¹
	C3.2 - Hébergement commercial		
	C4 - Hébergement récréatif		
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure		
	C7 - Activité nautique		
	C8 - Activité culturelle		
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		
	C10 - Activité à caractère érotique		
	C11 - Bar		
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X	X ^{68,121}
	C13 - Restauration et bar	X	X ^{68,121}
	C14 - Restauration rapide		X ^{48,68,121}
	C15 - Restauration - épicerie fine	X	X ^{68,121}
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X ⁸⁹	X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X ⁹⁰	X
	C16.3 - Service funéraire		
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne		
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur		
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels		
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes		X ^{2,120}
	C17.2 - Station service		
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux		
	C17.4 - Lave-auto		
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage		
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige		
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd			
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif			
C17.9 - Stationnement privé			
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé			
C18.1 - Activité artisanale légère			
C18.2 - Activité artisanale lourde			
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)			
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X
	P3 - Service public	X	X
	P4 - Utilité publique	X	X
	P5 - Plan d'eau		
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)		
	I1.2 - Recherche, dev. et fab. technologique		
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)		
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)		
	I4 - Entrepôt		
	I5 - Cours à bois		
	I6 - Rebut et récupération		
	I7 - Activité d'extraction		
I8 - Dépôt et entretien des transports			
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones			

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Eh41Cr	Eh42Ct
Groupes	Classes		
Agricole	A1 - Culture du sol		
	A2 - Serres		
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)		
	A3.2 - Élevage		
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)		
	A5 - Chenils, pensions, dressage		
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...		
Autres	W - Tout autre usage		
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique		
	HS2 - Logement secondaire		
	HS3 - Pavillon secondaire		
	HS4 - Service personnel et professionnel		
	HS5.1 - Activité artisanale légère		
	HS5.2 - Activité artisanale lourde		
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique		
	AS2 - Hébergement à la ferme		
	AS3 - Table champêtre		
	AS4 - Vente de produit de la ferme		
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation		
	CIS2 - Magasin d'usine		
Objets	Éléments régis		
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	3	10
	Marge latérale minimale (m)		
	Somme minimale des marges latérales (m)		
	Marge arrière minimale (m)		
	% minimal d'occupation du terrain		
	% maximal d'occupation du terrain		
	Nombre d'étages minimal	2	
	Nombre d'étages maximal	3	1
Hauteur maximale (m) ^z	12 ^{L1,Mm}	12	
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		
	% minimal paysager du terrain		
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)		
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)		3 ^{Gt}
	Distance minimale / voie ferrée (m)		
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)		
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	6	6
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)		
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RC1)		
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)		
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)		
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)		
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)		
PPCMOI	Marinas		
	Constructions, rives et littoral		
	Pensions, résidences privées		
	Habitations multifamiliales		
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain		
Usages conditionnels	Golf écologique		
	Entreposage extérieur		
	Stationnement temporaire		
	Usage complémentaire à l'agriculture		
	Centre de distribution		
	Bureau d'entrepreneur		
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal		
	Centre d'essai d'équipements		
	Entreposage industriel		
	Centre de réparation de roues en alliage		
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.		
	Chambres, pensions et auberge jeunesse		
	Stationnement accessoire à un salon funéraire		
	Fabrication et vente de toiles médicales		
	Bureau d'affaire/services professionnels		
Centre de recyclage automobile			
Immeuble cité			

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei01R	Ei02R	Ei03R	Ei04R	Ei05R	Ei06Rc	Ei07I
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	IJ	I		
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I	I	I	I	I ¹³⁷	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X(4)	X(4)	X(4)		X(4)	X(4) ¹³⁷	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)	X(9)	X(9)	X(9)	X(9)	X ¹³⁷	
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)						X ^{27, 137}	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure						X ^{137, 138}	
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							X ¹³⁷
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							X ¹³⁷
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							X ¹³⁷
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							X ¹³⁷
	C16.6 - École privée non institutionnelle							X ¹³⁷
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public						X ¹³⁷	
	P4 - Utilité publique							X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							X
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei01R	Ei02R	Ei03R	Ei04R	Ei05R	Ei06Rc	Ei07I
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'acommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							X
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	5,5	6	7,5	5	5	3 ^d
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2	2	2	4,5 ^d
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6	6	6	
	Marge arrière minimale (m)	5	5	8	8	5	8	4,5 ^d
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	9	9	9	9	
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	2	4
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain		PP-37					
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei08R	Ei09R	Ei10R	Ei11R	Ei12Rc	Ei13P	Ei14R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	IR				
	H2 - Habitation bifamiliale	I	IJ	I	IJ	IJ		IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X(4)	X(4)	X(6)	X	X		X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)	X(9)	X(9)	X	X		X
	H5 - Résidence privée d'hébergement				X			
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure						X ⁴⁰	
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle						X ⁴⁰	
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée						X ⁴⁰	
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profés Qué + tech. profés						X	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...						X	
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne						X	
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X	X ⁴⁰
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public						X	
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei08R	Ei09R	Ei10R	Ei11R	Ei12Rc	Ei13P	Ei14R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
A5 - Chenils, pensions, dressage								
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique					X		
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X				
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère							
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'acommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	3	6	4,5	5,5	3	3	4,5
	Marge latérale minimale (m)	2	2	1,5	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	5,5	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	6	6	6	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30		
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ²	9	9	9	12	12	12	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10		10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, l'annexe VII (feuille #)	19	19	19	19	7	7	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique					X	X	
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain				PP-27-53	PP-27-53		
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire						UC	
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei15R	Ei16R	Ei17R	Ei18R	Ei19Cr	Ei20Cr	Ei21C	
Groupes	Classes								
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale								
	H2 - Habitation bifamiliale		IJ	IJ	IJ	IJ	IJ		
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X	X(4)	X	X	X	X		
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X	X(9)	X	X	X(9)	X(9)		
	H5 - Résidence privée d'hébergement	X							
	H6 - Maison unimodulaire								
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes						X(1)	X(1)	
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X	X	X	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)						X		
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)								
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)								
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)								
	C3.2 - Hébergement commercial								
	C4 - Hébergement récréatif								
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure								
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure								
	C7 - Activité nautique								
	C8 - Activité culturelle								
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée								
	C10 - Activité à caractère érotique								
	C11 - Bar								
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non						X	X	X
	C13 - Restauration et bar						X	X	X
	C14 - Restauration rapide						X	X	X
	C15 - Restauration - épicerie fine						X	X	X
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes						X	X	X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...						X	X	X
	C16.3 - Service funéraire								X
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne						X	X	X
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur						X	X	X
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X	X	X
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels								
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes						X ²		
	C17.2 - Station service								
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux								
	C17.4 - Lave-auto								
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage								
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige									
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd									
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif									
C17.9 - Stationnement privé									
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé									
C18.1 - Activité artisanale légère									
C18.2 - Activité artisanale lourde									
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)									
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X	
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X	
	P3 - Service public					X	X	X	
	P4 - Utilité publique							X ¹⁸	
	P5 - Plan d'eau								
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)								
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique								
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)								
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)								
	I4 - Entrepôt								
	I5 - Cours à bois								
	I6 - Rebutis et récupération								
	I7 - Activité d'extraction								
I8 - Dépôt et entretien des transports									
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones									

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei15R	Ei16R	Ei17R	Ei18R	Ei19Cr	Ei20Cr	Ei21C
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X	X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7 ¹	3	5	6	3	3	6
	Marge latérale minimale (m)	4,5	2	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6	6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	4,5	5	5	6	5	5	3
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal					2	2	2
Autres normes	Hauteur maximale (m) ²	15	9	9	13	12	12	
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	1	2	1
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei22C	Ei23R	Ei24R	Ei25R	Ei26R	Ei27C	Ei28Rc
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		IJ	I	I	I		
	H2 - Habitation bifamiliale		I	I	I	I		IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X(4)		X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							X(12)
	H4 - Pensions, maison de chambres		X(9)	X(9)	X(9)	X(9)		X
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X		X ⁵³			X	X ²⁷
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)			X ⁵³				
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X						
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar	X						
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X					X	
	C13 - Restauration et bar	X					X	
	C14 - Restauration rapide	X					X	
	C15 - Restauration - épicerie fine	X					X	
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X					X	X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X					X	X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X					X	
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X					X	
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X					X	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X					X	
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebutis et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei22C	Ei23R	Ei24R	Ei25R	Ei26R	Ei27C	Ei28Rc
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X	X		
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	3	6	6	6	4	3	4
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal	2					2	2
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	9	9	9	9	12	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)							10 ^N	
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	2	19	20	19	19	2	14
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							UC-20
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							UC-11
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei29P	Ei30C	Ei31Cr	Ei32R	Ei33R	Ei34Cr	Ei35Cr
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale							
	H2 - Habitation bifamiliale				IJ	IJ		
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)			X	X	X		X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X		X(9)	X		X	X
	H5 - Résidence privée d'hébergement	X						X
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes			X(2)			X(8)	X(2)
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X	X			X	X
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)		X					
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure	X ⁴⁰						
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle	X ⁴⁰						
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X ⁴⁰						
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non		X	X				
	C13 - Restauration et bar		X	X				
	C14 - Restauration rapide		X	X				
	C15 - Restauration - épicerie fine		X	X				
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes		X	X			X	X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...		X	X			X	X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne			X			X	X
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur			X				
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X ⁴⁰	X	X			X	X
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels		X	X				
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X	X	X			X	X
	P4 - Utilité publique	X					X	X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebutis et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei29P	Ei30C	Ei31Cr	Ei32R	Ei33R	Ei34Cr	Ei35Cr
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel			X	X	X		
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'acommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	3	3	4	4	0,3	3
	Marge latérale minimale (m)	3	2	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6	6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	6	6	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		40	30	30	30		
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal		2	2			2	3
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	15	12	12	13	13	9	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)				10 ^N	10 ^N			
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	16	2	2	19	19	7	7
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique						X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei36Cr	Ei37C	Ei38R	Ei39Cr	Ei40Cr	Ei41Cr	Ei42Cr	
Groupes	Classes								
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale								
	H2 - Habitation bifamiliale			IJ					
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)			X	X	X	X		
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)						X		
	H4 - Pensions, maison de chambres	X ¹⁴⁵		X	X	X	X	X ¹⁴⁵	
	H5 - Résidence privée d'hébergement								
	H6 - Maison unimodulaire								
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes	X ^{41,145}	X ¹⁴⁵		X(2)	X(2)	X(2)	X ¹⁴⁵	
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X ⁴²	X ¹³		X	X	X	X ¹³	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)	X ⁴²						X ¹³	
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)								
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)								
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X ^{102,143,144}	X ^{102,143,144}						
	C3.2 - Hébergement commercial							X ^{143,144}	
	C4 - Hébergement récréatif								
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							X ⁴⁰	
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure								
	C7 - Activité nautique								
	C8 - Activité culturelle		X					X	
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X ⁴²	X					X	
	C10 - Activité à caractère érotique								
	C11 - Bar	X ^{42,43}	X					X	
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X ⁴²	X					X	
	C13 - Restauration et bar	X ⁴²	X					X	
	C14 - Restauration rapide	X ^{42,43}						X	
	C15 - Restauration - épicerie fine	X ⁴²						X	
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X	X	X	X	X	X	X	X ³⁶
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X	X	X	X	X	X	X	X ³⁷
	C16.3 - Service funéraire								
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X ⁴²		X	X	X	X	X	X
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur								
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X ⁴²		X	X	X	X	X	X
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels								
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes								
	C17.2 - Station service								
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux								
	C17.4 - Lave-auto								
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage								
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige									
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd									
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif									
C17.9 - Stationnement privé									
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé									
C18.1 - Activité artisanale légère									
C18.2 - Activité artisanale lourde									
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)									
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X	
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X	
	P3 - Service public	X	X	X	X	X	X	X	
	P4 - Utilité publique	X			X	X	X	X	
	P5 - Plan d'eau								
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)								
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique								
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)								
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)								
	I4 - Entrepôt								
	I5 - Cours à bois								
	I6 - Rebutis et récupération								
	I7 - Activité d'extraction								
I8 - Dépôt et entretien des transports									
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones									

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei36Cr	Ei37C	Ei38R	Ei39Cr	Ei40Cr	Ei41Cr	Ei42Cr
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel			X				
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	0,3	0,3	3	3	2	0,3	0,3
	Marge latérale minimale (m)			2	2	2	2	
	Somme minimale des marges latérales (m)			6	6	6	6	
	Marge arrière minimale (m)			5	5	5	5	
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain			30	30	30	30	
	Nombre d'étages minimal	2 ^I					2 ^I	2 ^I
	Nombre d'étages maximal	3	2		2	2	3	3
Hauteur maximale (m) ^Z	12 ^{LI,Mm}	9 ^{LI,Mm}	10	12	12	12	12 ^{LI,Mm}	
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)			10	10	10	10	
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)		10 ^N					10 ^N
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	5	5	7	7	7	5	5
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain	PP-28		PP-39				PP-38
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei43Cr	Ei44Cr	Ei45R	Ei46Cr	Ei47P	Ei48Cr	Ei49Cr
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale			R		I		
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I	IJ				I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X	X	X	X		X	X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							X(23)
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)	X(9)	X	X(9)		X	X(9)
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes	X(1)	X(1)		X(2)		X	
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X	X		X	X ⁴⁰		X
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)				X			
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							X
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle						X	
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X	X		X		X	X
	C13 - Restauration et bar	X	X		X			X
	C14 - Restauration rapide	X	X		X			X
	C15 - Restauration - épicerie fine	X	X		X		X	X
	C16.1 - Service Off. profs Qué + tech. profs	X	X	X	X	X ⁴⁰	X	X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X	X	X	X		X	X
	C16.3 - Service funéraire	X	X					
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X	X		X			X
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X	X		X			X
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X	X	X	X			X
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels	X	X		X			X
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							X
	C17.4 - Lave-auto							X
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé							X	
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X	X		X	X	X	X
	P4 - Utilité publique					X	X	
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ei43Cr	Ei44Cr	Ei45R	Ei46Cr	Ei47P	Ei48Cr	Ei49Cr
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage					X ⁷⁷		
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X			X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	3	5	3	2	2	2	2
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2			2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6			6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5			5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	40	40	30	40		40	40
	Nombre d'étages minimal						2 ¹	
	Nombre d'étages maximal	2	2		2		3	2
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	10	12	15	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	5	5	10	5		5	5
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)						10 ^N	10 ^N	
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	2	2	7	14	15	5	14
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique					X	X	
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej01P	Ej02Cr	Ej03I	Ej04R	Ej05I	Ej06I	Ej07R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale				IJ			IJ
	H2 - Habitation bifamiliale		IJ		I			I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X					
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres		X(9)		X(9)			X(9)
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes		X(1)					
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X				X ¹²⁴	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)						X ¹²⁴	
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure	X ⁴⁰						
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle	X ¹⁰³						
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X ⁴⁰						
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non		X					
	C13 - Restauration et bar		X					
	C14 - Restauration rapide		X					
	C15 - Restauration - épicerie fine		X					
	C16.1 - Service Off. profs Qué + tech. profes		X	X ³⁰			X ³⁰	X ³⁰
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...		X					
	C16.3 - Service funéraire		X					
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne		X					
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur		X					
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X ⁴⁰	X					
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels		X					
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes		X ²					
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux		X					
	C17.4 - Lave-auto		X					
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							X ¹²⁵
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé							X ¹²⁴	
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X ⁷²	X	X ⁷²	X ⁷²	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X ⁷²	X	X ⁷²	X ⁷²	X
	P3 - Service public	X	X			X	X	
	P4 - Utilité publique			X		X	X	
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)			X		X	X	
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique			X		X	X	
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)			X			X	
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)						X	
	I4 - Entrepôt					X	X	
	I5 - Cours à bois						X	
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej01P	Ej02Cr	Ej03I	Ej04R	Ej05I	Ej06I	Ej07R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire				X			X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X		X			X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine			X		X	X	
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	6	6	6	6 ^J	6	4
	Marge latérale minimale (m)	3	2	5	2	5 ^J	5	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6		6			6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5 ^J	5	5
	% minimal d'occupation du terrain			15		15	15	
	% maximal d'occupation du terrain		30	50	30	50	50	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal		2					
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	9	9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10		10			10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	14	1	3	19	3	3	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)			X		X	X	
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain		PP-52	PP-19				
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur					UC-4-12-17		
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej08R	Ej09R	Ej10P	Ej11P	Ej12R	Ej13R	Ej14R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	IJ	IJ			I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I			I		
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)	X(9)					
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profs Qué + tech. profs			X ³⁰				
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public			X				
	P4 - Utilité publique			X	X			
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)			X				
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique			X				
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej08R	Ej09R	Ej10P	Ej11P	Ej12R	Ej13R	Ej14R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...				X			
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X			X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X			X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine			X				
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	4	6	7	7,5	7	7
	Marge latérale minimale (m)	2	2	5	3	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6			6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	3	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30			30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	10		9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10			10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)					10 ^N			
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	14	16	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)				X			X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales			PP-49				
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
	Centre de recyclage automobile							
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej15R	Ej16R	Ej17R	Ej18R	Ej19R	Ej20P	Ej21R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	I	I		I
	H2 - Habitation bifamiliale	I			I	I		IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X(4)			X(4)	X(4)		X(4)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)			X(9)	X(9)		X
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure						X ⁴⁰	
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle						X ⁴⁰	
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée						X ⁴⁰	
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X	X ⁴⁰
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public						X	
	P4 - Utilité publique						X	
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej15R	Ej16R	Ej17R	Ej18R	Ej19R	Ej20P	Ej21R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	4	6	6	7	4	8	4
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2	2	3	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6	6		6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	3	6
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30		30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	9	9	9		12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10		10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)	10 ^N				10 ^N			
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	13	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							PP-51
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej22R	Ej23P	Ej24R	Ej25R	Ek01R	Ek02R	Ek03R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I			I	IJR	IJR	I
	H2 - Habitation bifamiliale	I		IJ	I	I	I	I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X(4)		X	X(4)			X(4)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)		X	X(9)			
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X ⁴⁰					
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle		X ⁴⁰					
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		X ⁴⁰					
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle		X ⁴⁰					
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public		X					
	P4 - Utilité publique		X					
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ej22R	Ej23P	Ej24R	Ej25R	Ek01R	Ek02R	Ek03R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X				X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X		X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	8	4	4	8	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	2	3	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6		6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	6	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30		30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	12	10	9	9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10		10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)				10 ^N	10 ^N	10 ^N		
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	13	19	19	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)						X	X
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ek04Et	Ek05R	Ek06R	Ek08R	Ek09R	EI01Af2	Fc01Af2
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale			J	I	JR(4)	I ⁹⁷	I ⁹⁷
	H2 - Habitation bifamiliale			I		I		
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X (4-8)					
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X ^{72,73}	X ⁷²
	P3 - Service public		X	X	X	X		
	P4 - Utilité publique	X						
	P5 - Plan d'eau	X						
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebutis et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ek04Et	Ek05R	Ek06R	Ek08R	Ek09R	EI01Af2	Fc01Af2
Agricole	A1 - Culture du sol						X	X
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							X
	A3.2 - Élevage						X	X
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage						X	
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...	X						
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							X
	HS2 - Logement secondaire				X		X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							X
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère						X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique						X	X
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre						X	X
	AS4 - Vente de produit de la ferme						X	X
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)		6	6	6	6	10 ⁰	30 ⁰
	Marge latérale minimale (m)		2	2 ^{Ec}	2	2 ^{Ec,FF}	2 ⁰	5 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)		5	5 ^{Ee}	5	5 ^{Ee,FF}	6	
	Marge arrière minimale (m)		5	5	5	5	2 ⁰	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		30	30	30	30		20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z		14	9,5 ^{Dd}	11	11	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10	10	10	10		10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)					5 ^W		
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	Ø	Ø	19	Ø	Ø	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)	X						
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)	X	X	X	X	X	X	
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fd01Rv	Fd02Rv	Fd03Rv	Fd04D1	Fd05D1	Fd06D1	Fe01Rv
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	I ⁹⁸	I ⁹⁸	I ⁹⁸	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle					X ^{54,101}		
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fd01Rv	Fd02Rv	Fd03Rv	Fd04D1	Fd05D1	Fd06D1	Fe01Rv
Agricole	A1 - Culture du sol		X		X	X	X	
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)				X	X	X	
	A3.2 - Élevage		X		X	X	X	
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique	X		X	X	X		
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire				X	X	X	
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde	X	X	X	X	X	X	X
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique				X	X		
	AS2 - Hébergement à la ferme					X		
	AS3 - Table champêtre				X	X		
	AS4 - Vente de produit de la ferme				X	X		
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	30	7,5	10	30 ⁰	30 ⁰	10 ⁰	7,5
	Marge latérale minimale (m)	5	3	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	2
	Somme minimale des marges latérales (m)							5
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	25	25	25	20	20	20	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	10	12	10	12	12	12	11
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	19	20	20	20	20	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X	X				X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fe02R	Fe03Rv	Fh01P	Fh02Et	Fh03R	Fh04Cr	Fh05Rt
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I				
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X		X(6-8)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)					X	X	X
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes						X	
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)						X ²⁷	
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)					X	X	X
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique						X	
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non						X ¹¹⁴	
	C13 - Restauration et bar						X ¹¹⁴	
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							X
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif						X		
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷³	X ⁷³	X ⁷³	X	X	X	X
	P3 - Service public						X	
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau				X		X	
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fe02R	Fe03Rv	Fh01P	Fh02Et	Fh03R	Fh04Cr	Fh05Rt
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X					
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X					
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde	X	X					
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	6			6	6	6
	Marge latérale minimale (m)	2	3			2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	5				6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5			10		10
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	25	25	20		40	50	40
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal					3		3
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	11	12			15	15	15
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10				
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	Ø	11	11	11
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)		o					
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)	X	X					
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)		X					
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X		X	X	X	X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral				PP-2-3-4		PP-3	
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fh06Rc	Fh07Cr	Fh08R	Fh09R	Fh10Rc	Fh11R	Fh12R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale			I	I	I	IJ	R
	H2 - Habitation bifamiliale		IJ	I	I	IJ	IJ	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X	X(4)		X(4)	X(4)	X(4)	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X						
	H4 - Pensions, maison de chambres		X(9)	X(9)	X(9)	X(9)	X(9)	
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X ²⁷		
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)	X				X		
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X					
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique		X					
	C8 - Activité culturelle		X					
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar						X ⁴⁵	
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes						X	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...						X	
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels				X			
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique	X						
	P5 - Plan d'eau	X	X					
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fh06Rc	Fh07Cr	Fh08R	Fh09R	Fh10Rc	Fh11R	Fh12R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique		X	X	X	X		
	HS2 - Logement secondaire			X	X	X	X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel			X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde			X				
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	0,3	6	9	6	6	9	7,5
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)		10	2	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	50	40	30	30	30	30	35
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal	3	3					
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	15	15	12	12	12	10	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		5		10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	11	11	13	13	11	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique	X	X					
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas	PP-1	PP-1					
	Constructions, rives et littoral	PP-1	PP-1					
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain	PP-18						
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fh13P	Fh14R	Fh15R	Fh16R	Fh17R	Fh18R	Fh19R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		IJ	I	I	I	IJ	I
	H2 - Habitation bifamiliale		IJ				I	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X(4)					
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres		X(9)					
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure	X ⁴⁰						
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle	X ⁴⁰						
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée	X ⁴⁰						
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X ⁴⁰						
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X						
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fh13P	Fh14R	Fh15R	Fh16R	Fh17R	Fh18R	Fh19R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique		X					
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X ¹⁰⁵	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	9	6	9	4,5	9	6
	Marge latérale minimale (m)	3	2	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6	6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		30	30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	9	9	11	9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)		10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	13	19	19	19	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)				70	70		
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)				205	205		
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fh20R	Fh21R	Fh22R	Fh23R	Fh24R	Fi01Et	Fi02R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	I	I		R
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau						X	X
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fh20R	Fh21R	Fh22R	Fh23R	Fh24R	Fi01Et	Fi02R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	9	6	8	8	8		6
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2	2		2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6	6		
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5		
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	30		
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							2
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	9	9	9		9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10		10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	19	Ø	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique						X	X
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)			70	70	70		
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)			205	205	205		
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi03P	Fi04Rc	Fi05R	Fi06R	Fi07R	Fi08R	Fi09R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		I	IJR	I	JR	R	IJ
	H2 - Habitation bifamiliale		IJ	IJ	I	IJ	IJ	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)		X(6)	X(4)		X(4)	X(6)	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres		X(9)	X(9)				
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X					
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)		X					
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X					
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle		X					
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar		X ⁴⁵					
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes		X					
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...		X					
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne		X ⁸⁶					
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur		X					
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X						
	P4 - Utilité publique	X						
	P5 - Plan d'eau	X						
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi03P	Fi04Rc	Fi05R	Fi06R	Fi07R	Fi08R	Fi09R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique		X					
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X			X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'acommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	6 ^b	6	6	7,5	6	6,5
	Marge latérale minimale (m)	3	2	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6	6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	10	3	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		30	30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	9	9	9	9	10	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	16	11	19	19	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi10R	Fi11P	Fi12R	Fi13R	Fi14R	Fi15R	Fi16R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I		IJ	IJ	R	IJR	IJ
	H2 - Habitation bifamiliale			I	I	J	IJ	I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X(6)	X(6)	X(3)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi10R	Fi11P	Fi12R	Fi13R	Fi14R	Fi15R	Fi16R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X		X	X		X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X		X	X	X		X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	8	8	6	6	6	7	6
	Marge latérale minimale (m)	2		2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6		6	6	6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5		5	5	5	6	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30		30	30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9		9	9	9	13	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10		10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	16	19	19	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales					PP-44-45		
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi17R	Fi18R	Fi19R	Fi20R	Fi21Cr	Fi22Cr	Fi23Cr
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	IJR	IJ	IJ	JR			
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ	I		IJ	IJ	IJ	IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X(4)			X(4)	X	X	X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							X
	H4 - Pensions, maison de chambres					X(9)	X(9)	X
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes					X(1)	X(1)	X(1)
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X	X	X
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							X ³¹
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							X
	C13 - Restauration et bar							X ³¹
	C14 - Restauration rapide						X	X
	C15 - Restauration - épicerie fine						X	X
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes						X	X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...						X	X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne						X	X
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur						X	X
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X	X
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							X
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé							X	
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public					X	X	X
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebutis et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi17R	Fi18R	Fi19R	Fi20R	Fi21Cr	Fi22Cr	Fi23Cr
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X				
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	8	7	7,5	2	2	2
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	2	0	2	0
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6	6	4	6	4
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	3	3	3
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	30	40	30	40
	Nombre d'étages minimal							2
	Nombre d'étages maximal					2	2	3
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	11	9	9	9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)					10 ^N	10 ^N	10 ^N	
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	19	19	14	12	12
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)		70					
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)		205					
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales					PP-50		
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi24Cr	Fi25Cr	Fj01P	Fj02Cr	Fj03R	Fj04R	Fj05R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale							
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ				IJ	IJ	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X		X	X	X	X	X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X(12)	X					X
	H4 - Pensions, maison de chambres	X		X	X	X	X	X
	H5 - Résidence privée d'hébergement					X	X	
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes	X(1)			X(2)			
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X	X		X			
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)		X ^{2,49}					
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial		X					
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure		X	X ⁴⁰				
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle		X	X				
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		X	X ⁴⁰				
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar	X ³¹						
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non	X	X	X				
	C13 - Restauration et bar	X ³¹	X					
	C14 - Restauration rapide	X	X ¹⁴¹		X			
	C15 - Restauration - épicerie fine	X	X	X	X			
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X	X		X			
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X	X		X			
	C16.3 - Service funéraire				X			
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X			X			
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X			X			
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X	X	X	X			
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels	X			X			
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé	X			X				
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X	X ¹⁵⁶	X	X			X
	P4 - Utilité publique		X	X				
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique		X ¹⁵³					
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fi24Cr	Fi25Cr	Fj01P	Fj02Cr	Fj03R	Fj04R	Fj05R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X					
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X			X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	2	3		2	3	3	3
	Marge latérale minimale (m)	2	0		2	3	2	4,5
	Somme minimale des marges latérales (m)	6			6	6	6	
	Marge arrière minimale (m)	3	0		3	6	6	4,5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	40			40	40	30	30
	Nombre d'étages minimal	2						
	Nombre d'étages maximal	3						
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	9	23		12	14	13	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	5		10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	12	6	16	12	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité			X					

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fj06Cr	Fj07R	Fj08R	Fj09Cr	Fj10P	Fj11R	Fj13R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale						IJR(4)	
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ	IJ	IJ			I	I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X	X(4)	X			X(4)	X
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)	X(12)		X(20)	X			
	H4 - Pensions, maison de chambres	X		X			X(9)	X(9)
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes	X(1)						
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)				X ¹⁴⁹			
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)				X ^{149,152}			
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial				X			
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure				X	X		
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure				X			
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle				X	X		
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée				X	X ⁴⁰		
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non				X			
	C13 - Restauration et bar				X			
	C14 - Restauration rapide	X			X ¹⁴¹	X ⁴⁰		
	C15 - Restauration - épicerie fine	X			X			
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X			X			X
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X			X			X
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X			X ¹¹⁵			
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X			X			
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X			X	X		
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels				X			
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé	X			X				
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère				X				
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X		X	X	X		
	P4 - Utilité publique	X	X		X	X		
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)				X ^{129,154}			
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique				X ¹⁵³			
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fj06Cr	Fj07R	Fj08R	Fj09Cr	Fj10P	Fj11R	Fj13R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage					X ^{40,99}		
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire						X	
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X		X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	4,5	4,5	4,5	0 ⁰⁰	6	6	6
	Marge latérale minimale (m)	2	2	2	0	5	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6	6			6	6
	Marge arrière minimale (m)	3	6	3	0	10	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30		30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal			3				
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	9	12	23	15	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	5	5	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	12	19	14	6	16	19	13
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)					X	X	
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales	PP-24-32	PP-22	PP-24-32				
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.				UC-14-22			
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fj14Cr	Fj15R	Fj16P	Fj17R	Fj18R	Fj19R	Fj20P
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		I		I	I	IJR	
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ	I		I		IJ	
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X	X(4)				X(4)	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)	X(9)					
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes	X(1)						
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)	X						
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							X ⁴⁰
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							X ⁴⁰
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							X ⁴⁰
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide	X						
	C15 - Restauration - épicerie fine	X						
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes	X						
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...	X						
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne	X						
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur	X						
	C16.6 - École privée non institutionnelle	X						X ⁴⁰
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels	X						
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux	X						
	C17.4 - Lave-auto	X						
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public	X		X				X
	P4 - Utilité publique			X				
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fj14Cr	Fj15R	Fj16P	Fj17R	Fj18R	Fj19R	Fj20P
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage			X ^{29,50}				
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire							
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X		X	X	X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	6	7,5	7	6	7	6
	Marge latérale minimale (m)	2	2	3	2	2	2	3
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6		6	6	7	
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	6	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30		30	30	30	
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	12	9	12	9	9	13	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10		10	10	10	
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	14	19	16	19	19	19	13
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)			X				
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain						PP-41	
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fj21R	Fj22I	Fj23Cr	Fj24Cr	Fk01R	Fk02R	Fk03R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I					I	IJ
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ		I	IJ		I	I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X(4)		X(4)	X	X(4)	X(4)	
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)				X(18)			
	H4 - Pensions, maison de chambres	X			X		X(9)	
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes			X(4)	X(1)			
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)		X ¹⁴⁹	X ¹¹⁶	X			
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)		X ^{149,152}		X ¹⁰⁷			
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure				X			
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée		X					
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non					X		
	C13 - Restauration et bar					X		
	C14 - Restauration rapide					X		
	C15 - Restauration - épicerie fine				X ¹¹⁶	X		
	C16.1 - Service Off. profès Qué + tech. profès		X	X ¹¹⁶	X			
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...			X ¹¹⁶	X			
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne			X ^{115,116}				
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur		X	X ¹¹⁶				
	C16.6 - École privée non institutionnelle			X ¹¹⁶	X			
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels			X ¹¹⁶				
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé		X			X			
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère		X						
C18.2 - Activité artisanale lourde		X						
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)		X ¹⁵⁵						
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public		X ¹⁵⁶	X	X	X		
	P4 - Utilité publique		X		X			
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)		X ^{153,154}		X ¹²⁹			
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique		X ¹⁵³					
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt		X ^{150,153,154}					
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fj21R	Fj22I	Fj23Cr	Fj24Cr	Fk01R	Fk02R	Fk03R
Agricole	A1 - Culture du sol		X ¹⁵¹					
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire						X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	3	0	6 ^{Bb}	4,5	6	6	6
	Marge latérale minimale (m)	2	0	2	2	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6		6	6	5	6	6
	Marge arrière minimale (m)	6	0 ^{Pp}	5	3	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30		30	30 ^{Hh}	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	13	15	12	12	13	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	5	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)			5 ^{Cc}				
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	6	14	12	Ø	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales				PP-22-23			
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.			UC-14-22				
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fk04R	Fk05R	Fk06P	Fk07R	Fk08C	Fk09D1	Fk10R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	IJR	I		IJ		I ⁹⁸	IJ
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I		I			I
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)				X(4)			
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres	X(9)	X(9)					
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes					X ¹⁴⁸		
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)					X ⁸⁷		
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non						X	
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine						X	
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes						X	
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...						X	
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur						X ⁸⁴	
	C16.6 - École privée non institutionnelle						X	
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels						X	
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X ⁷²	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X ⁷²	X
	P3 - Service public					X		
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fk04R	Fk05R	Fk06P	Fk07R	Fk08C	Fk09D1	Fk10R
Agricole	A1 - Culture du sol						X	
	A2 - Serres						X	
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)						X	
	A3.2 - Élevage						X	
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X		X		X	X
	HS3 - Pavillon secondaire						X	
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X		X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde						X	
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique						X	
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre						X	
	AS4 - Vente de produit de la ferme						X	
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	6	6	7	6	10 ⁰	6
	Marge latérale minimale (m)	2	2	3	2	2	5 ⁰	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6		6	5		6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	3	5 ⁰	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30		30	40	20	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	11	11	9	11	12 ^X	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10		10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)					5 ^{0q}		
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	16	19	14	20	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fk11R	Fk12R	FI01D1	Gc01A	Gc02D1	Gd01A	Gd02Af2
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		IJ	I ⁹⁸	I ⁹⁶	I ⁹⁸	I ⁹⁶	I ⁹⁷
	H2 - Habitation bifamiliale		I					
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)	X(4-8)	X(3)					
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle					X ^{54,101}	X ^{54,101}	X ^{54,101}
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P3 - Service public	X	X					
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Fk11R	Fk12R	FI01D1	Gc01A	Gc02D1	Gd01A	Gd02Af2
Agricole	A1 - Culture du sol			X	X	X	X	X
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)			X	X	X	X	X
	A3.2 - Élevage				X	X	X	X
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique				X	X	X	X
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire				X	X	X	X
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde			X	X	X	X	X
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique				X	X	X	X
	AS2 - Hébergement à la ferme					X	X	X
	AS3 - Table champêtre				X	X	X	X
	AS4 - Vente de produit de la ferme				X	X	X	X
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	4	10 ⁰	30 ⁰	30 ⁰	30 ⁰	30 ⁰
	Marge latérale minimale (m)	2	2 ^{Ec}	3 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)	5	5 ^{Ec}					
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	30	20	20	20	20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal		2					
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	14	9,5 ^{Dd}	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)		5 ^V					
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	20	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)		X					
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gd03Af2	Ge01Rv	Gf01Et	Gh01R	Gh02R	Gh03R	Gh04R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I ⁹⁷	I		I	I	IJ	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X ⁷²	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷²	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau			X				
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gd03Af2	Ge01Rv	Gf01Et	Gh01R	Gh02R	Gh03R	Gh04R
Agricole	A1 - Culture du sol	X						
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X						
	A3.2 - Élevage	X						
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X		X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire	X						
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X		X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X					
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10 ⁰	7,5		9	8	8	7
	Marge latérale minimale (m)	5 ⁰	3		6	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)					6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5 ⁰	5		6	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	25		30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	12		11	9	9	9
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10		10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	19	Ø	19	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)			X				
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)			X				
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique			X				
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)				80	70	70	70
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)				260	205	205	205
PPCMOI (section administrative)	Marinas			PP-11-33				
	Constructions, rives et littoral			PP-11-33				
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
	Centre de recyclage automobile							
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gh05R	Gh06R	Gh07P	Gh08R	Gi01R	Gi02R	Gi03R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I		I	IJR	IJR	IJR
	H2 - Habitation bifamiliale					IJ	IJ	IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)					X(4)	X(4)	X(4)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gh05R	Gh06R	Gh07P	Gh08R	Gi01R	Gi02R	Gi03R
Agricole	A1 - Culture du sol							
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)							
	A3.2 - Élevage							
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X		X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X		X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique							
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre							
	AS4 - Vente de produit de la ferme							
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	8	6	8	8	8	8	8
	Marge latérale minimale (m)	4	2	3	4	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)		6			6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30		30	30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	11	11	9	11	11	9	11
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10		10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	16	19	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)	80	70		80			
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)	260	205		260			
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gi04R	Gi05Rv	Gi06D1	Gj01P	Gj02R	Gk01R	Gk02R
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	IJR	IJ	I ⁹⁸		I	IJR	J
	H2 - Habitation bifamiliale	IJ	I				I	IJ
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							X(4)
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X ⁷²	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X ⁷²	X	X	X	X
	P3 - Service public				X			
	P4 - Utilité publique				X			
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gi04R	Gi05Rv	Gi06D1	Gj01P	Gj02R	Gk01R	Gk02R
Agricole	A1 - Culture du sol			X	X			
	A2 - Serres			X				
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)			X	X			
	A3.2 - Élevage			X	X			
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion) A5 - Chenils, pensions, dressage							
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage				X ⁵⁰			
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X		X	X	
	HS3 - Pavillon secondaire			X				
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X		X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère HS5.2 - Activité artisanale lourde		X	X				
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique			X				
	AS2 - Hébergement à la ferme							
	AS3 - Table champêtre			X				
	AS4 - Vente de produit de la ferme			X				
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	8	7,5	10 ⁰	7,5	7	7	6
	Marge latérale minimale (m)	2	3	5 ⁰	3	2	2	2
	Somme minimale des marges latérales (m)	6				6	6	6
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5 ⁰	5	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	25	20		30	30	30
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	9	12	12	12	9	11	10
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10		10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	20	16	19	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gk03R	Gk04R	Gk05A	Gk06D2	Hc01Af2	Hc02D1	Hg01Rv
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	IJR	IJR	I ⁹⁶	I ⁹⁸	I ⁹⁷	I ⁹⁸	I
	H2 - Habitation bifamiliale	I	I					
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle					X ^{54,101}		X ⁵⁴
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Gk03R	Gk04R	Gk05A	Gk06D2	Hc01Af2	Hc02D1	Hg01Rv
Agricole	A1 - Culture du sol			X	X	X	X	
	A2 - Serres			X	X			
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)			X	X	X	X	
	A3.2 - Élevage			X	X	X	X	
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
A5 - Chenils, pensions, dressage								
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique					X	X	X
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire			X	X	X	X	X
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère			X	X	X	X	X
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique			X	X	X	X	
	AS2 - Hébergement à la ferme					X		
	AS3 - Table champêtre			X	X	X	X	
	AS4 - Vente de produit de la ferme			X	X	X	X	
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	7	10 ⁰	10 ⁰	30 ⁰	30 ⁰	10
	Marge latérale minimale (m)	2	2	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5
	Somme minimale des marges latérales (m)	6	6					
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	30	30	20	20	20	20	20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	11	11	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	20	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Hj01D2	Hj02A	HI01Af2	Ic01Af2	Ic02Af2	Id01Rv	Ig01B
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I ⁹⁸	I ⁹⁶	I ⁹⁷	I ⁹⁷	I ⁹⁷	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Hj01D2	Hj02A	HI01Af2	Ic01Af2	Ic02Af2	Id01Rv	Ig01B
Agricole	A1 - Culture du sol	X	X	X	X	X		
	A2 - Serres	X	X	X				
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X	X	X	X	X		
	A3.2 - Élevage	X	X	X	X	X		
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)							
A5 - Chenils, pensions, dressage	X	X						
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique				X	X		
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire			X	X	X	X	X
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique	X	X	X	X	X		
	AS2 - Hébergement à la ferme	X	X			X		
	AS3 - Table champêtre	X	X	X	X	X		
	AS4 - Vente de produit de la ferme	X	X	X	X	X		
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accomodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	30 ⁰	30 ⁰	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	3	3
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	20	20	20	20	25	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	19	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture					UC-3		
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ih01Bf	Ii01Af2	Ii02A	Ij01D1	Jc01D1	Jd01Af2	Jf01Rv
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I ⁹⁷	I ⁹⁶	I ⁹⁸	I ⁹⁸	I ⁹⁷	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial	X ⁵⁵						
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X ⁷²	X ⁷²	X	X ⁷²	X ⁷²	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ih01Bf	Ii01Af2	Ii02A	Ij01D1	Jc01D1	Jd01Af2	Jf01Rv
Agricole	A1 - Culture du sol	X	X	X	X	X	X	
	A2 - Serres		X	X	X			
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X	X	X	X	X ⁸	X ⁸	
	A3.2 - Élevage	X	X	X	X			
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)				X			
A5 - Chenils, pensions, dressage		X	X	X				
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire	X	X	X				X
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique	X	X	X	X			
	AS2 - Hébergement à la ferme		X	X	X			
	AS3 - Table champêtre	X	X	X	X			
	AS4 - Vente de produit de la ferme	X	X	X	X			
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	7,5
	Marge latérale minimale (m)	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	3
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	20	20	20	20	20	25
	Nombre d'étages minimal							
Nombre d'étages maximal								
	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, l'annexe VII (feuille #)	20	20	20	20	20	20	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							X
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Jg01B	Jg02B	Jh01Bf	Jj01D1	Jk01Af2	Jl01A	Kh01I
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I	I ⁹⁸	I ⁹⁷	I ⁹⁶	
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X ⁷²	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							X
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebutis et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Jg01B	Jg02B	Jh01Bf	Jj01D1	Jk01Af2	Jl01A	Kh01I
Agricole	A1 - Culture du sol		X	X	X	X	X	X
	A2 - Serres				X	X	X	X
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X ⁸	X ⁸	X	X	X	X	X
	A3.2 - Élevage			X	X	X	X	
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)					X	X	
	A5 - Chenils, pensions, dressage				X	X	X	
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	
	HS3 - Pavillon secondaire	X	X	X				
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique			X	X	X	X	
	AS2 - Hébergement à la ferme				X	X	X	
	AS3 - Table champêtre			X	X	X	X	
	AS4 - Vente de produit de la ferme			X	X	X	X	
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10	10	10	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	30
	Marge latérale minimale (m)	5	5	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	30
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	30
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	20	20	20	20	20	15
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	12	12	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ki01I	Kj01Af2	Kj02D1	Kj03D1	Le01Rv	Lf01B	Lg01B
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale		I ⁹⁷	I ⁹⁸	I ⁹⁸	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique	X						
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X ⁷²	X ⁷²	X	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)	X ⁷⁵						
	I4 - Entrepôt	X ⁷⁵						
	I5 - Cours à bois	X ⁷⁵						
	I6 - Rebuts et récupération	X						
	I7 - Activité d'extraction	X ⁷⁵						
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Ki01I	Kj01Af2	Kj02D1	Kj03D1	Le01Rv	Lf01B	Lg01B
Agricole	A1 - Culture du sol	X	X	X	X		X	X
	A2 - Serres	X	X	X	X			
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X	X	X	X		X	X
	A3.2 - Élevage	X	X	X	X			
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)	X	X	X	X			
A5 - Chenils, pensions, dressage	X	X	X	X				
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage	X ¹⁰⁰						
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire		X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire					X	X	X
	HS4 - Service personnel et professionnel		X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X	X	X	X	X	X
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique		X	X	X			
	AS2 - Hébergement à la ferme		X	X	X			
	AS3 - Table champêtre		X	X	X			
	AS4 - Vente de produit de la ferme		X	X	X			
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accomodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	30	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10	10	10
	Marge latérale minimale (m)	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5	5	5
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain		20	20	20	15	20	20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)					X		
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)					X		
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)					X		
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas					PP-33		
	Constructions, rives et littoral					PP-33		
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Lh01Af2	Li01A	Lj01A	Lj02Ia	Lj03D1	Lk01A	Lk02A
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I ⁹⁷	I ⁹⁶	I ⁹⁶		I ⁹⁸	I ⁹⁶	I ⁹⁶
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction				X			
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Lh01Af2	Li01A	Lj01A	Lj02Ia	Lj03D1	Lk01A	Lk02A
Agricole	A1 - Culture du sol	X	X	X	X	X	X	X
	A2 - Serres	X	X	X	X	X	X	X
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X	X	X	X	X	X	X
	A3.2 - Élevage	X	X	X	X	X	X	X
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)	X	X	X	X	X	X	X
A5 - Chenils, pensions, dressage	X	X	X	X	X	X	X	
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage				X ²⁹			
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X		X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire							X
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X		X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X		X	X	X
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique	X	X	X		X	X	X
	AS2 - Hébergement à la ferme	X	X	X		X	X	
	AS3 - Table champêtre	X	X	X		X	X	X
	AS4 - Vente de produit de la ferme	X	X	X		X	X	X
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	12 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰
	Marge latérale minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	20	20	30	20	20	20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Lk03D2	Lk04D2	Me01D1	Mg01Af2	Mg02B	Mh01Rv	Mh02Af2
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I ⁹⁸	I ⁹⁸	I ⁹⁸	I ⁹⁷	I	I	I ⁹⁷
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
	C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd							
	C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif							
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X	X ⁷²
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Lk03D2	Lk04D2	Me01D1	Mg01Af2	Mg02B	Mh01Rv	Mh02Af2
Agricole	A1 - Culture du sol	X	X	X	X			X
	A2 - Serres	X	X					X
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X	X	X	X			X
	A3.2 - Élevage	X	X	X				X
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)	X	X	X ⁵⁶				
A5 - Chenils, pensions, dressage	X	X					X	
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique			X				
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		X
	HS3 - Pavillon secondaire		X	X	X	X		X
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique	X	X	X				X
	AS2 - Hébergement à la ferme	X		X				X
	AS3 - Table champêtre	X	X	X				X
	AS4 - Vente de produit de la ferme	X	X	X				X
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10	6	10 ⁰
	Marge latérale minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	3 ⁰	5	2	5 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)						5	
	Marge arrière minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5	5	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	20	20	25	20	25	20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^Z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	19	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)						X	
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Mi01A	MI01A	MI02D2	Nd01Af1	Nf01Af2	Ng01Rv	Ng02D1
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I ⁹⁶	I ⁹⁶	I ⁹⁸	I ⁹⁷	I ⁹⁷	I	I ⁹⁸
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X ⁷²	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X ⁷²
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Mi01A	MI01A	MI02D2	Nd01Af1	Nf01Af2	Ng01Rv	Ng02D1
Agricole	A1 - Culture du sol	X	X	X	X	X		X
	A2 - Serres	X	X	X				
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)	X	X	X	X	X		X
	A3.2 - Élevage	X	X	X	X	X		
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)		X	X	X ⁵⁶			
A5 - Chenils, pensions, dressage	X	X	X					
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique				X	X		
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X		X
	HS3 - Pavillon secondaire	X			X	X		X
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique	X	X	X	X	X		
	AS2 - Hébergement à la ferme	X	X	X	X	X	X	
	AS3 - Table champêtre	X	X	X	X	X		
	AS4 - Vente de produit de la ferme	X	X	X	X	X		
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	6	10 ⁰
	Marge latérale minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	2	3 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)						5	
	Marge arrière minimale (m)	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	20	20	20	20	20	25	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	19	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)				X			
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Nh01Rv	Nj01Af2	Ni01Af2	Oc01B	Oe01Af2	Og01Rv	Oh01Rv
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I ⁹⁷	I ⁹⁷	I	I ⁹⁷	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X ⁷²	X ⁷²	X	X ⁷²	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X ⁷²	X ⁷²	X	X ⁷²	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Nh01Rv	Nj01Af2	Ni01Af2	Oc01B	Oe01Af2	Og01Rv	Oh01Rv
Agricole	A1 - Culture du sol		X	X		X		
	A2 - Serres		X	X				
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)		X	X		X		
	A3.2 - Élevage		X	X		X		
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)			X		X ⁵⁶		
A5 - Chenils, pensions, dressage		X	X					
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique				X	X		
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire	X	X	X	X	X		
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X
HS5.2 - Activité artisanale lourde								
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique		X	X		X		
	AS2 - Hébergement à la ferme		X			X		
	AS3 - Table champêtre		X	X		X		
	AS4 - Vente de produit de la ferme		X	X		X		
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	7,5	10 ⁰	10 ⁰	10	10 ⁰	7,5	7,5
	Marge latérale minimale (m)	3	5 ⁰	5 ⁰	5	5 ⁰	3	3
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)	5	5 ⁰	5 ⁰	5	5 ⁰	5	5
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	25	20	20	15	20	25	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	20	20	20	20	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Oh02E	Oh03E	Oh04Et	Oi01D1	Oi02D1	Oi01A	Oi02A
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale				I ⁹⁸	I ⁹⁸	I ⁹⁶	I ⁹⁶
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure	X	X					
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau			X				
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Oh02E	Oh03E	Oh04Et	Oi01D1	Oi02D1	Oi01A	Oi02A
Agricole	A1 - Culture du sol				X	X	X	X
	A2 - Serres				X	X	X	X
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)				X	X	X	X
	A3.2 - Élevage				X	X	X	X
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)						X	
	A5 - Chenils, pensions, dressage				X	X	X	X
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire				X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire				X	X	X	X
	HS4 - Service personnel et professionnel				X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère				X	X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique				X	X	X	X
	AS2 - Hébergement à la ferme				X	X		X
	AS3 - Table champêtre				X	X	X	X
	AS4 - Vente de produit de la ferme				X	X	X	X
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)				10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰
	Marge latérale minimale (m)				5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)							
	Marge arrière minimale (m)				5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	10	10		20	20	20	20
	Nombre d'étages minimal							
Nombre d'étages maximal								
	Hauteur maximale (m) ^z	6	6		12	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	5	5		10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	Ø	Ø	Ø	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)				X			
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)							
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Pb01Bf	Pc01A	Pd01Af2	Pd02A	Pg01B	Ph01Rv	Ph02Rv
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I ⁹⁶	I ⁹⁷	I ⁹⁶	I	I	I
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
	C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige							
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X	X
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X	X	X
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebut et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Pb01Bf	Pc01A	Pd01Af2	Pd02A	Pg01B	Ph01Rv	Ph02Rv
Agricole	A1 - Culture du sol		X	X	X	X		
	A2 - Serres							
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)		X	X	X	X		
	A3.2 - Élevage		X	X	X			
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)		X ⁵⁶					
A5 - Chenils, pensions, dressage								
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique		X					
	HS2 - Logement secondaire		X			X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire		X					
	HS4 - Service personnel et professionnel		X			X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère		X			X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique		X					
	AS2 - Hébergement à la ferme		X					
	AS3 - Table champêtre		X					
	AS4 - Vente de produit de la ferme		X					
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)		10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10	7,5	6
	Marge latérale minimale (m)		5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5	3	2
	Somme minimale des marges latérales (m)							5
	Marge arrière minimale (m)		5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5	5	6
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	15	20	20	20	20	25	25
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
Autres normes	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	12	12	12	12	12
	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
Distance minimale / voie ferrée (m)								
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	20	20	20	20	20	19	19
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)	X						
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique			UC-1-2	UC-1-2			
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
Bureau d'affaire								
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Pi01Rv	Pi02Rv	Pj01A	PI01Af2	PI02D1	Qf01Af2	Qk01A
Groupes	Classes							
Habitation	H1 - Habitation unifamiliale	I	I	I ⁹⁶	I ⁹⁷	I ⁹⁸	I ⁹⁷	I ⁹⁶
	H2 - Habitation bifamiliale							
	H3.1 - Habitation multi. (3 à 8 logements)							
	H3.2 - Habitation multi. (9 et plus)							
	H4 - Pensions, maison de chambres							
	H5 - Résidence privée d'hébergement							
	H6 - Maison unimodulaire							
	H7 - Logement dans bâtiment usages mixtes							
Commercial	C1.1 - Vente au détail (300 m ² ou moins)							
	C1.2 - Vente au détail (plus de 300 m ²)							
	C1.3 - Vente au détail (exposition ext modèles)							
	C2 - Vente au détail spécialisé (érotique)							
	C3.1 - Hébergement commercial (services limités)							
	C3.2 - Hébergement commercial							
	C4 - Hébergement récréatif							
	C5 - Activité sportive ou récréative intérieure							
	C6 - Activité sportive ou récréative extérieure							
	C7 - Activité nautique							
	C8 - Activité culturelle							
	C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée							
	C10 - Activité à caractère érotique							
	C11 - Bar							
	C12 - Restauration avec permis d'alcool ou non							
	C13 - Restauration et bar							
	C14 - Restauration rapide							
	C15 - Restauration - épicerie fine							
	C16.1 - Service Off. profes Qué + tech. profes							
	C16.2 - Serv. personnel : coiffeur, esthé...							
	C16.3 - Service funéraire							
	C16.4 - Service traiteur, fabricant enseigne							
	C16.5 - Bur. entrepreneur, promoteur, développeur							
	C16.6 - École privée non institutionnelle							
	C16.7 - Spa, centre santé, soins personnels							
	C17.1 - Vente d'essence et produits connexes							
	C17.2 - Station service							
	C17.3 - Serv. spécialisé : transmission, silencieux							
	C17.4 - Lave-auto							
	C17.5 - Service de carrosserie et remorquage							
C17.6 - Vente de véhicule léger, moto, motoneige								
C17.7 - Vente et entretien de véhicule lourd								
C17.8 - Vente d'embarcation et véhicule récréatif								
C17.9 - Stationnement privé								
C17.10 - Vente, location, réparation équip. motorisé								
C18.1 - Activité artisanale légère								
C18.2 - Activité artisanale lourde								
C19 - Bureau entrepreneur (avec entreposage)								
Public	P1 - Espace vert et aménagement paysager	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P2 - Parc et terrain de jeux	X	X	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²	X ⁷²
	P3 - Service public							
	P4 - Utilité publique							
	P5 - Plan d'eau							
Industriel	I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur)							
	I1.2 - Recherche, dév. et fab. technologique							
	I2 - Étab. (entr. ext. machinerie, marchandise)							
	I3 - Établissement (entreposage en vrac)							
	I4 - Entrepôt							
	I5 - Cours à bois							
	I6 - Rebuts et récupération							
	I7 - Activité d'extraction							
I8 - Dépôt et entretien des transports								
Voir page suivante pour autres dispositions pour ces zones								

Ville de Magog : Grilles des usages et normes d'implantation par zone

		Pi01Rv	Pi02Rv	Pj01A	PI01Af2	PI02D1	Qf01Af2	Qk01A
Agricole	A1 - Culture du sol			X	X	X	X	X
	A2 - Serres			X	X	X		X
	A3.1 - Élevage (strictement à des fins personnelles)			X	X	X	X	X
	A3.2 - Élevage			X	X	X	X	X
	A4 - Élevage spécialisé (réclusion)			X ¹³²				X
	A5 - Chenils, pensions, dressage			X	X	X		X
Conservation	M - Sentier polyvalent, espace naturel...							
Autres	W - Tout autre usage							
Habitation (secondaires)	HS1 - Gîte du passant ou touristique							
	HS2 - Logement secondaire	X	X	X	X	X	X	X
	HS3 - Pavillon secondaire			X	X	X	X	
	HS4 - Service personnel et professionnel	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.1 - Activité artisanale légère	X	X	X	X	X	X	X
	HS5.2 - Activité artisanale lourde							
Agricole (secondaires)	AS1 - Gîte du passant ou touristique			X	X	X	X	X
	AS2 - Hébergement à la ferme			X	X	X	X	X
	AS3 - Table champêtre			X	X	X	X	X
	AS4 - Vente de produit de la ferme			X	X	X	X	X
Comm., indus. (secondaires)	CIS1 - Logement d'accommodation							
	CIS2 - Magasin d'usine							
Objets	Éléments régis							
Normes implantation (bâtiment principal)	Marge avant minimale (m)	6	7,5	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰	10 ⁰
	Marge latérale minimale (m)	2	2	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	Somme minimale des marges latérales (m)	5	5					
	Marge arrière minimale (m)	5	5	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰	5 ⁰
	% minimal d'occupation du terrain							
	% maximal d'occupation du terrain	25	25	20	20	20	20	20
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	Hauteur maximale (m) ^z	12	12	12	12	12	12	12
Autres normes	% maximal d'occupation du terrain (bât. accessoire)	10	10	10	10	10	10	10
	% minimal paysager du terrain							
	Distance minimale / autoroute 10/55 (m)							
	Maintien d'une bande boisée, écran végétal (m)							
	Distance minimale / voie ferrée (m)							
Thématiques	Éléments concernés et références (section administrative)							
Enseigne	Normes spécifiques, Tableau VII (feuille #)	19	19	20	20	20	20	20
Environnement (zonage)	Rive, protection supplémentaire (m) - (définition)							
	Zones d'inondation - (annexe II, art 93 et RCI)							
	Milieu naturel protégé - (annexe II, art. 94.1)							
	Paysage naturels - (annexe III, art 101)					X		
Apparence (zonage)	Station touristique							
	Superficie min spécifique (m ²) (tableau I, art 22)							
	Surface min hab. de plancher (m ²) (tableau I, art 22)							
PPCMOI (section administrative)	Marinas							
	Constructions, rives et littoral							
	Pensions, résidences privées							
	Habitations multifamiliales							
	Projet à l'intérieur du périmètre urbain							
Usages conditionnels	Golf écologique							
	Entreposage extérieur							
	Stationnement temporaire							
	Usage complémentaire à l'agriculture							
	Centre de distribution							
	Bureau d'entrepreneur							
	Entreposage rés., com., municipal et paramunicipal							
	Centre d'essai d'équipements							
	Entreposage industriel							
	Centre de réparation de roues en alliage							
	Vente au détail de literie et accessoires de sdb.							
	Chambres, pensions et auberge jeunesse							
	Stationnement accessoire à un salon funéraire							
	Fabrication et vente de toiles médicales							
	Bureau d'affaire							
Centre de recyclage automobile								
Immeuble cité								

Notes (en référence à la grille de spécifications des usages permis par zone)	
1.	Sous réserve que ces usages, aménagements et immeubles tirent principalement parti du milieu naturel à des fins de récréation et ne requièrent pas d'équipements ou d'infrastructures lourds tel que les centres éducatifs ou d'interprétation de la nature, les aires de repos, les bases de plein-air, les activités récréatives linéaires et les terrains de golf.
2.	Un seul établissement de ce type pour l'ensemble de la zone
3.	Maximum 20 unités d'hébergement
4.	Le densité d'occupation nette du sol est d'au plus 1 logement par 3 000 m ²
5.	Le densité d'occupation nette du sol est d'au plus 3.5 logements par hectare (10 000 m ²)
6.	Maximum 10 unités d'hébergement
7.	La densité d'occupation nette du sol est d'au plus 1 unité d'hébergement par 1000 m ²
8.	Uniquement sur un terrain de 20 000 m ² (5 acres) minimum
9.	Intégré à un établissement de restauration
10.	Golf ou champ de pratique seulement
11.	Stationnement public ou incitatif seulement (Règlement 2623-2017)
12.	Comprend notamment un parc routier du MTQ tel que défini au présent règlement
13.	L'usage spécifique marché d'alimentation est prohibé dans la zone
14.	Maximum 200 mètres carrés par établissement industriel à l'exception des zones Bp01R et Bp02B où les entreprises existantes ouvrant dans l'industrie artisanale de boissons alcoolisées en date du 7 octobre 2010 n'ont pas de superficie maximale à respecter. Cela ne comprend pas la salle d'exposition le cas échéant (Règlement 2464-2013)
15.	Les centres d'hébergement seulement
16.	Un seul établissement de type marché d'alimentation est permis dans la zone. La superficie maximale vendante de cet usage marché d'alimentation est de 4 200 m ² et cette superficie vendante doit se retrouver au rez-de-chaussée.
17.	Établissement commercial offrant des croisières et de la location d'embarcation
18.	Terminus pour transport en commun seulement
19.	L'établissement commercial de ce type n'est permis qu'à l'intérieur d'un centre commercial
20.	Salle de réception seulement comme usage secondaire à l'usage golf ou vignoble
21.	Centre communautaire seulement et pourvu qu'il soit relié à un projet d'ensemble résidentiel
22.	Établissement lié à l'industrie artisanale de boissons alcoolisées autres que la bière liée à la ressource tel que le vin, cidre, hydromel, boisson alcoolique à base de petits fruits ou à base de sève ou de sirop d'érable seulement (Règlement 2464-2013)
23.	L'école privée de type prématernelle ou maternelle seulement
24.	Comme usage secondaire aux pensions, maisons de chambres et résidences privées d'hébergement
25.	Comme usage secondaire dans un bâtiment principal comprenant un établissement de vente au détail occupant au moins 80% de la superficie de plancher de ce bâtiment principal
26.	Un établissement de ce type doit occuper au moins 80% de la superficie de plancher du bâtiment principal
27.	Dépanneur seulement
28.	Dépôt de matériaux secs pour fins municipales seulement
29.	Dépôt et traitement de neiges usées ainsi qu'un hélicoptère commercial seulement
30.	Centre d'appel et centre de haute technologie seulement
31.	Au rez-de-chaussée seulement
32.	Le remisage hivernal d'embarcations et l'entreposage hivernal de quais seulement (Règlement 2396-2011)
33.	Centre de jardinage et quincaillerie seulement comme usage secondaire à l'usage cours à bois, matériaux de construction (classe I5)
34.	Un entrepôt de type cellier ayant une superficie maximale de 300 m ² avec location de mini-espaces seulement. Cet entrepôt peut comprendre ou non une salle d'une superficie maximale de 30 m ² ne servant que pour la dégustation sans jamais pouvoir servir de salle de réception
35.	Maximum 200 m ²
36.	Interdit au rez-au-chaussée dans la partie ayant façade sur la rue sur une profondeur d'au moins 10 m à l'exception de la porte d'entrée, sauf pour les banques, caisses, agences de voyage, cliniques d'optométrie
37.	Interdit au rez-au-chaussée dans la partie ayant façade sur la rue sur une profondeur d'au moins 10 m à l'exception de la porte d'entrée, sauf pour les salons de coiffure, salons d'esthétique, studio photographie
38.	À raison d'un seul centre de ce type pour l'ensemble de la zone. Ce centre doit prévoir, malgré le nombre minimal de case de stationnement établi dans le règlement, au moins 25 cases de stationnement sur le terrain même de l'établissement
39.	L'usage remorquage avec remisage de véhicules remorqués nécessite l'installation d'une clôture sur tout le pourtour de l'aire de remisage et aucune ouverture permettant d'accéder à la rue Pie-XII Sud n'est permise. Cette clôture doit être faite de tôle architecturale prépeinte en usine de couleur beige, grise ou verte et avoir une hauteur de 2,5 m. Elle doit être posée de manière à avoir la face finie du côté extérieur du terrain. Cette clôture, malgré les dispositions sur les clôtures de l'article 30, peut longer l'emprise de la rue Pie-XII, le cas échéant. (Règlement 2396-2011)
40.	Permis comme usage secondaire à un usage public seulement
41.	Un bâtiment ayant un frontage sur la rue Principale Ouest ne peut avoir aucun logement au rez-de-chaussée
42.	Interdit à l'étage d'un bâtiment n'ayant pas frontage sur la rue Principale Ouest
43.	Interdit au rez-au-chaussée d'un bâtiment n'ayant pas frontage sur la rue Principale Ouest
44.	Permis comme usage secondaire à un usage résidentiel seulement
45.	Permis comme usage secondaire à un établissement d'hébergement commercial de la classe C3.1
46.	Un local commercial seulement, lié aux quais à emplacements multiples existants dans la zone Eg1 1Rt et situé au rez-de-chaussée dans un bâtiment comprenant au moins 1 logement. Ce local constitue le bureau administratif pour ces quais et peut comprendre accessoirement (maximum 50% de la superficie du local commercial), une aire de vente de produits et équipements nautiques
47.	La superficie maximale de ces établissements est de 350 m ²
48.	La superficie maximale de ces établissements est de 400 m ²
49.	Marché d'alimentation ayant une superficie maximale de 465 m ² seulement (Règlement 2497-2014)
50.	Le traitement des eaux usées et des boues de fosses septiques et la disposition des boues non traitées de fosses septiques seulement
51.	Les unités de logement ne peuvent pas être plus nombreuses que les unités d'hébergement commercial et ne doivent pas être situées au sous-sol ou au rez-de-chaussée
52.	Permis comme usage secondaire à l'établissement d'hébergement commercial
53.	De type comptoir familial ou banque alimentaire seulement
54.	Galerie d'art et studio d'artiste seulement
55.	Maximum 12 chambres avec service de santé détente et avec service de repas maximum 80 m ² pour la salle à manger ainsi que des bâtiments d'hébergement accessoires d'au plus 1 étage et n'ayant pas plus de 50 m ² de superficie, liés à l'établissement d'hébergement commercial comme usage secondaire et à raison d'une densité d'occupation nette du sol d'au plus 1 unité par 8 000 m ²
56.	Seuls les poulaillers permettant l'élevage spécialisé de volailles en liberté contrôlée par des clôtures particulières et une volière sont autorisés. L'utilisation d'un bâtiment comme poulailler pour le premier stade d'élevage est permise. La transformation de ce type d'élevage en liberté contrôlée à un type d'élevage conventionnel de type industriel et en réclusion est strictement interdite
57.	Maximum 90 m ²
58.	Centre de jardinage et pépinière seulement
59.	À l'intérieur d'un complexe commercial ou de service seulement
60.	Malgré la limite de 300 m ² pour tous les établissements de vente au détail, il est permis un seul établissement de ces commerces de détail d'au plus 500 m ² . De plus, la superficie totale des établissements de vente au détail pour l'ensemble de la zone est limitée à 2 600 m ² .
61.	Abrogé (Règlement 2562-2015)
62.	Les logements peuvent être dans un bâtiment isolé ou le cas échéant, dans 2 bâtiments jumelées. De plus, la densité d'occupation nette du sol est d'au plus 1 logement par 250 m ² .
63.	Une aire de production artisanale d'une superficie maximale de 90 m ² , excluant les aires d'entreposage et d'emballage des produits finis, est autorisée comme usage complémentaire à un usage de restauration-épicerie fine. La superficie maximale de l'établissement ne peut excéder 500 m ² de superficie de plancher. (Règlement 2434-2012)
64.	La classe "habitation bifamiliale (H2)", seul l'usage auberge de la classe "hébergement commercial (C3.2)" ainsi que seuls les usages patinoire synthétique intérieure, gymnase et atelier de formation de la classe "activité sportive ou récréative intérieure (C5)" sont autorisés, pourvu que tous ces usages se retrouvent dans un même bâtiment principal et que le terrain ait une superficie d'au moins 16 000 m ² .
65.	Malgré la description de la classe C7, seuls sont autorisés les quais à emplacements multiples, la location d'emplacements pour embarcations et le service de vidanges pour embarcations.

Notes (en référence à la grille de spécifications des usages permis par zone) (suite)	
66	- Maximum 1 500 m ² .
67	- Malgré les dispositions concernant les terrasses commerciales extérieures, il n'est pas permis un tel aménagement accessoire pour la classe d'usage C13.
68	- Le service à l'auto n'est pas autorisé.
69	- Piste de courses pour le karting seulement
70	- Au quatrième étage seulement
71	- La densité d'occupation nette du sol est d'au plus 14 logements par hectare (10 000 m ²)
72	- Activités récréatives linéaires seulement
73	- À l'exception des établissements sportifs ou récréatifs intérieurs
74	- Sauf les marinas
75	- Doivent être reliés à la récupération, au recyclage ou à la réutilisation
76	- Sauf traiteur
77	- Tour de communication seulement
78	- Station de police seulement
79	- Entreposage de maisons usinées ou de morceaux de maisons usinées (modules, murs, chevrons, poutrelles, etc.) seulement (Règlement 2396-2011)
80	- Le bâtiment servant de lave-auto doit être à au moins 120 m de l'emprise de la rue Principale Ouest et sa superficie de plancher ne peut excéder 200 m ² . Une bande tampon végétalisée doit être aménagée et conservée le long des limites du terrain situées à moins de 20 m du bâtiment abritant le lave-auto. Cette bande tampon doit avoir une largeur minimale de 5,0 m et doit comprendre un minimum d'un arbre par 6,0 m linéaire, dont au moins 50% sont des conifères à moyen déploiement (Règlement 2396-2011)
81	- Aucune aire de jeu, aucun spectacle ou plancher de danse n'est autorisé. De plus, un restaurant ne peut avoir un comptoir de service pour apporter (Règlement 2396-2011)
82	- Seuls l'entreposage intérieur de marchandises ainsi que le remisage intérieur d'équipements et de véhicules légers sont autorisés à la condition que cet entreposage et ce remisage soient accessoires à un bureau d'entrepreneur ou place, que l'aire utilisée à des fins d'entreposage et de remisage soit intégrée au bâtiment principal et que la superficie d'implantation au sol de cette aire ne dépasse pas 40% de la superficie totale du bâtiment (Règlement 2396-2011)
83	- Seul un usage associé à l'éducation est spécifiquement autorisé (Règlements 2419-2012, 2464-2013)
84	- Bureau de promoteur et de développeur seulement (Règlement 2424-2012)
85	- Terminus et port d'attache de taxi seulement (Règlement 2447-2013)
86	- Service de traiteur seulement (Règlement 2449-2012)
87	- Maximum de 150 m ² (Règlement 2424-2012)
88	- Malgré les dispositions concernant la catégorie d'usage, l'entreposage extérieur de matériaux en vrac et le remisage extérieur de véhicules lourds sont interdits dans la zone (Règlement 2450-2012)
89	- La superficie maximale de plancher d'un établissement est limitée à 350 m ² , lorsque situé au rez-de-chaussée, à l'exception d'une institution financière pouvant occuper 500 m ² (Règlement 2462-2013)
90	- La superficie maximale de plancher d'un établissement est limitée à 350 m ² , lorsque situé au rez-de-chaussée (Règlement 2462-2013)
92	- Comme usage secondaire à un service de guide d'aventure, tout en occupant un maximum de 50 % de la superficie du bâtiment principal ou limité à une superficie maximale de 150 mètres carrés, le plus restrictif prévaut (Règlement 2465-2013)
93	- Nonobstant les conditions d'opération de cet usage, pour la zone Bp02B, un bâtiment principal en usage mixte peut abriter les usages suivants: « H1 - Habitation unifamiliale », « A1 - Culture du sol » uniquement pour la préparation de biens ou de produits créés à même les ressources du milieu où il se situe et « I1 - Établissement (sans entreposage extérieur) » uniquement pour une industrie artisanale de boissons alcoolisées (Règlement 2464-2013)
94	- Maximum de 125 m ² par établissement. (Règlement 2462-2013)
95	- Centre de filtration d'huile de coupe et de gestion des déchets dangereux seulement (Règlement 2467-2013)
96	- Voir article 115.1 sur les normes particulières d'implantation résidentielle en zone agricole « A » (Règlement 2499-2014)
97	- Voir article 115.2 sur les normes particulières d'implantation résidentielle en zone agro-forestière « Af1 et Af2 » (Règlement 2499-2014)
98	- Voir article 115.3 sur les normes particulières d'implantation résidentielle pour les îlots déstructurés « D2 » (Règlements 2499-2014, 2527-2014)
99	- Parc d'attractions seulement (Règlement 2510-2014)
100	- Sauf les parcs d'attraction (Règlement 2510-2014)
101	- Permis pour un usage existant seulement (Règlement 2499-2014)
102	- Résidence de tourisme seulement (Règlement 2513-2014)
103	- Permis comme usage secondaire à un usage public seulement ou pour un organisme communautaire seulement pouvant comprendre de la vente au détail comme usage accessoire, limitée à 30 % de la superficie du bâtiment. (Règlements 2520-2014 et 2623-2017)
104	- Ecocentre et ressourcerie seulement (Règlement 2527-2014)
105	- Malgré la description de la classe d'usages HS4, l'espace maximal aménagé aux fins de cet usage à même une habitation ne doit jamais excéder 50 % de la superficie habitable de plancher du logement sans dépasser 100 m ² . De plus, il est permis à au plus deux personnes habitant ailleurs que dans le logement de travailler en raison de l'exploitation de cette entreprise. (Règlement 2541-2015)
106	- À raison d'un seul bâtiment de ce type pour l'ensemble de la zone. Cet usage multifamilial est autorisé uniquement dans le cas d'une transformation d'un bâtiment existant au 1er janvier 2004. (Règlement 2555-2015)
107	- Maximum de 500 m ² (Règlement 2557-2015)
108	- Salle de réception seulement. (Règlement 2558-2015)
109	- Station d'épuration des eaux usées seulement. (Règlement 2580-2016)
110	- La densité maximale est de 33 logements par hectare (10 000 m ²) pour l'ensemble de la zone Cf03R. (Règlement 2594-2016)
111	- Le nombre maximal d'immeubles de plus de 20 logements est limité à 7 pour l'ensemble de la zone Cf03R. (Règlement 2594-2016)
112	- Service de gestion locative seulement. (Règlement 2594-2016)
113	- Établissement de vente, location, réparation et entretien d'équipements sportifs seulement. (Règlements 2611-2017 et 3403-2023)
114	- Maximum de 300 m ² par établissement (Règlement 2616-2017)
115	- Service traiteur ou nettoyeur à sec seulement. (Règlement 2614-2017)
116	- Uniquement en usage mixte avec la classe d'usages « H7 - Logement dans un bâtiment à usage mixtes » (Règlement 2614-2017)
117	- Limité à un service de ravitaillement en carburant à la condition que celui-ci soit intégré à un relais autoroutier. (Règlement 2623-2017)
118	- Permis comme usage secondaire à un service de ravitaillement seulement. (Règlement 2623-2017)
119	- Service de remorquage de tout type de véhicule, incluant le remisage de véhicules remorqués seulement. (Règlement 2633-2017)
120	- Maximum de 4 îlots de pompes à essence et de 5 pompes à essence par établissement. (Règlement 2677-2018)

Notes (en référence à la grille de spécifications des usages permis par zone) (suite)	
121	Malgré les dispositions concernant les terrasses commerciales extérieures, un tel aménagement accessoire est autorisé uniquement dans la cour avant donnant sur la rue Principale Ouest. (Règlement 2677-2018)
124	Comme usage secondaire à un centre de location d'outils, d'équipements motorisés et de machinerie seulement. (Règlement 2685-2018)
125	Centre de location d'outils, d'équipements motorisés et de machinerie seulement. (Règlement 2685-2018)
126	Maximum de 600 m ² par établissement pouvant comprendre un comptoir-lunch. Seule la vente au détail de vêtement et d'équipements sportifs est autorisée. (Règlement 2689-2018)
127	Comme usage secondaire à un établissement de brassage industriel seulement. (Règlement 2724-2019)
128	Vente au détail de produits alimentaires ou d'artisanat seulement (Règlement 2748-2019)
129	Un établissement de transformation artisanale de produits alimentaires devant comprendre obligatoirement une aire de vente au détail ou de consommation sur place, notamment : une microbrasserie, une boulangerie, une fromagerie. (Règlement 2714-2019)
130	Permis comme usage secondaire à un usage principal lié à l'agriculture. (Règlement 2743-2019)
131	Seul l'usage de centre d'accueil des visiteurs ou d'interprétation est permis comme usage secondaire à un usage principal lié à l'agriculture. (Règlement 2743-2019)
132	Poulailler seulement (Règlement 2745-2019)
133	L'usage de salle de réception est spécifiquement prohibé. (Règlement 2748-2019)
134	Réparation, entreposage, entretien et remisage d'embarcation seulement. (Règlement 2780-2020)
135	Distillerie artisanale et de fabrication artisanale de vin seulement. Peut comprendre comme usages accessoires une boutique de vente au détail et un salon de dégustation. (Règlement 2775-2020)
136	Maximum 1 unité d'hébergement par bâtiment. (Règlement 2810-2021)
137	Nonobstant le nombre minimal de cases de stationnement établi dans ce règlement, pour un bâtiment existant au 1er janvier 2020 ayant une superficie de plancher totale minimale de 1 650 m ² , un minimum de 32 cases de stationnement doit être aménagé pour l'ensemble des usages occupant l'immeuble. (Règlement 2759-2020)
138	Autorisé uniquement à l'intérieur d'un bâtiment existant au 1er janvier 2020 déjà occupé par un ou plusieurs usages commerciaux. (Règlement 2759-2020)
139	Malgré l'article 66 du présent règlement, la hauteur maximale permise pour les îlots d'entreposage extérieur peut être supérieure à 3 mètres lorsque l'objet entreposé a une hauteur supérieure à 3 mètres et qu'il est fabriqué sur place ou lorsqu'il s'agit d'entreposage autorisé d'une embarcation ou d'un véhicule récréatif. Il est toutefois prohibé de superposer de tels objets de manière à excéder une hauteur de 3 mètres. (Règlement 2780-2020)
140	L'élevage peut comprendre un total de 7 animaux. Le nombre maximal d'animaux de grande taille (familles des cervidés, bovidés, équidés et camélidés) est toutefois limité à 2. L'élevage d'animaux de la famille des suidés est interdit. Nonobstant toutes autres dispositions, les normes relatives aux distances séparatrices prévues à l'article 106 s'appliquent. (Règlement 2773-2020)
141	Le service au volant est interdit. (Règlement 2806-2021)
142	Nonobstant l'article 126 du présent règlement, l'espace maximal aménagé à cette fin peut s'étendre sur une superficie de plancher maximale de 50 % de la superficie totale de plancher habitable du logement, sans limitation en superficie ni en nombre d'employés habitant ailleurs que dans le logement. Ces spécifications s'appliquent à un seul établissement de ce type pour l'ensemble de la zone. (Règlement 2810-2021)
143	L'hébergement commercial est prohibé dans un bâtiment existant occupé par un ou plusieurs logements en date du 3 mai 2021. Toutefois, les résidences de tourisme sont autorisées dans un tel bâtiment dans le cas où l'ensemble des logements de ce bâtiment sont transformés en résidence de tourisme. Une somme maximale de 100 unités de résidences de tourisme pour l'ensemble des zones Eh31Cr, Eh41Cr, Ei36Cr, Ei37C et Ei42Cr est autorisée. Cette somme inclut les unités découlant de la transformation d'un bâtiment existant et celles occupant un nouveau bâtiment. (Règlements 2812-2021 et 3389-2023)
144	Un usage de résidence de tourisme doit être situé à l'étage, au sous-sol ou dans la partie arrière du rez-de-chaussée. Lorsque située dans la partie arrière du rez-de-chaussée, la résidence de tourisme ne peut jamais excéder 50 % de la superficie du rez-de-chaussée. (Règlement 2812-2021)
145	Les logements, pensions et maisons de chambres sont prohibés dans un bâtiment occupé par un usage d'hébergement commercial. (Règlement 2812-2021)
146	Chatterie seulement. Permis comme usage secondaire à un usage principal d'habitation unifamiliale isolée seulement. L'usage secondaire ne doit pas occuper plus de 50 % de la surface habitable de plancher du bâtiment principal et ne peut occuper plus d'un bâtiment accessoire. (Règlement 2850-2022)
147	(Note inexistante)
148	Malgré toute autre disposition, l'usage logement (habitation) peut occuper jusqu'à 75% de la superficie du rez-de-chaussée, et n'a pas à être situé dans la partie arrière du rez-de-chaussée. Toutefois, la partie du bâtiment occupée par l'usage autre que résidentiel doit obligatoirement avoir une façade donnant sur la rue Principale Est. (Règlement 2870-2022)
149	À l'exclusion des usages spécifiques suivants : un prêteur sur gages, un détaillant d'armes à feu, un établissement détaillant principalement des pièces de véhicules ou des produits du tabac ou du cannabis. (Règlement 3393-2023)
150	L'entreposage et le remisage extérieurs sont prohibés. L'usage spécifique d'entrepôt d'embarcation, de véhicules légers, lourds ou récréatifs, de même que l'entreposage de matière contaminée ou de matières très combustibles, inflammables ou explosives en quantité suffisante pour constituer un risque particulier d'incendie tel que régi en vertu du règlement de construction en vigueur sont également interdits. (Règlement 3393-2023)
151	L'agriculture en serre ainsi que la culture du cannabis sont prohibées. (Règlement 3393-2023)
152	La superficie maximale par établissement commercial est de 4 500 m ² . L'entrée principale de l'établissement doit donner directement sur l'extérieur du bâtiment. (Règlement 3393-2023)
153	S'il s'agit d'activités industrielles causant de manière soutenue ou de manière intermittente du bruit, des odeurs, de la poussière, de la chaleur ou quel qu'autres inconvénients ou risque pour la sécurité du voisinage immédiat ou s'il s'agit d'activités industrielles présentant de dangers d'explosion ou d'incendie ou s'il s'agit d'industries productrices ou utilisatrices de matières dangereuses ou finalement s'il s'agit d'industries d'entreposage de matières contaminées, une distance minimale de 6 mètres entre l'activité et la limite de la zone doit être respectée. Toute activité décrite au présent paragraphe est prohibée dans les zones Fi25Cr et Fj09Cr. (Règlements 3393-2023 et 3440-2024)
154	Autorisé uniquement à l'intérieur d'un bâtiment existant au 1er janvier 2023. Pour la zone Fj22I, la somme maximale de la superficie occupée par un ou plusieurs usages des classes « I1.1 - Étab. (sans entreposage extérieur) » ou « I4 - Entrepôt » est de 44 000 m ² . (Règlement 3393-2023)
155	L'entreposage et le remisage extérieur sont prohibés. (Règlement 3393-2023)
156	À l'exception des usages institutionnels. (Règlement 3393-2023)

Notes (en référence à la grille de normes d'implantation)	
A -	Sans excéder la hauteur moyenne du couvert forestier environnant mesuré dans un rayon de 30 m au pourtour du bâtiment
B -	Pour les lots adjacents à l'autoroute 10, une bande de terrain d'une largeur minimale de 15 mètres, calculée à partir de la ligne séparatrice avec la ligne d'emprise de l'autoroute, doit être boisée dans des proportions de plus de 50% et maintenue libre de toute construction.
C -	La marge minimale entre la limite de la zone Bm03R et la partie la plus saillante du bâtiment principal est de 7,6 mètres.
D -	La superficie paysagère doit être prise à même le boisé existant. Cette section boisée doit demeurer intacte. Seuls des travaux ou ouvrages de nettoyage de sous-bois ou de mince recouvrement du sol par de la terre végétale sont permis, de même que l'abattage d'arbres pour cause de maladie, mort, sécurité ou nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins.
E -	Au sens du présent règlement, la ruelle adjacente à la zone Fi04Rc n'est pas considérée comme une rue, il n'y a donc pas de marge de recul avant applicable sur cette ruelle.
F -	Malgré cette norme, il doit être conservée une marge minimale de 15 m de la ligne délimitant la zone Ac01Et, le cas échéant.
G -	Malgré le pourcentage minimal d'occupation du terrain prévu à la zone, pour un usage « I8 - Dépôt et entretien des transports », lorsque le bâtiment principal a une superficie de 900 mètres carrés ou plus, aucun pourcentage minimal ne s'applique. (Règlements 2464-2013 et 2481-2013)
H -	Cette bande de terrain est située le long de la zone Di06R. Elle doit être laissée libre de tout bâtiment et être boisée pour fins d'écran visuel.
I -	Ou l'équivalent en volume.
J -	Voir normes particulières d'implantation à l'article intitulé "Normes particulières pour les industries à risque (art. 134) (Règlement 2464-2013)
K -	Cette bande de terrain est située le long des zones Bi09R, Ci02P et Ci03R et doit être aménagée à l'intérieur de la zone Ci01C lorsqu'une aire d'entreposage, de remisage ou d'étalage extérieur est localisée à moins de 10 mètres des limites de propriété. Cet écran végétal doit comprendre pour chaque 30 mètres linéaires, 20 arbres conifères (à l'exception du mélèze) d'un minimum de 2 mètres de hauteur et 8 arbres feuillus d'un minimum de 6 centimètres de diamètre mesurée à 30 centimètres au-dessus du niveau du sol. Tout arbre en santé existant dans la bande de terrain à aménager qui satisfait aux conditions exigées ci-dessus, doit être conservé et est inclus dans le nombre total d'arbres à obtenir pour constituer l'écran végétal. Une fois aménagé, l'écran végétal doit être laissé à l'état naturel. Cette bande doit être aménagée dans les 12 mois suivant la fin des travaux pour lesquels un permis de construction ou certificat d'autorisation pour changement d'usage a été émis. Les arbres ainsi plantés, devenus morts ou non-viables doivent être remplacés durant les 5 années subséquentes. (Règlements 2450-2012 et 2464-2013)
L -	Cette bande doit être aménagée à l'intérieur de la zone Ci04I le long de la limite avec la zone Ci03R. Cette bande doit constituer un écran végétal boisé efficace pour atténuer les inconvénients liés aux activités d'entreposage. Cet écran végétal doit comprendre pour chaque 30 mètres linéaires, 20 arbres conifères (à l'exception du mélèze) d'un minimum de 2 mètres de hauteur et 8 arbres feuillus d'un minimum de 6 centimètres de diamètre mesurée à 30 centimètres au-dessus du niveau du sol. Tout arbre en santé existant dans la bande de terrain à aménager qui satisfait aux conditions exigées ci-dessus, doit être conservé et est inclus dans le nombre total d'arbres à obtenir pour constituer l'écran végétal. Une fois aménagé, l'écran végétal doit être laissé à l'état naturel. Cette bande doit être aménagée dans les 12 mois suivant la fin des travaux pour lesquels un permis de construction ou certificat d'autorisation pour changement d'usage a été émis. Les arbres ainsi plantés, devenus morts ou non-viables doivent être remplacés durant les 5 années subséquentes.
M -	Dans l'ensemble de la zone Bi05C, tous les lots de coin peuvent avoir une marge de recul réduite à 5 mètres spécifiquement du côté de la rue où n'est pas situé la façade principale du bâtiment principal.
N -	Voir article 105 sur les inconvénients inhérents au bruit produit par la circulation sur les autoroutes 10 et 55 et par la voie ferrée (Règlement 2425-2012)
O -	Voir définition du mot "Rive"
P -	Pour les lots adjacents à la zone Ci01Af, une bande de terrain minimale de 5 m doit être maintenue boisée dans une proportion minimale de 75% et maintenue libre de toute construction.
Q -	Pour un bâtiment agricole ou une serre sur une structure préfabriquée ou non, gonflées ou sur une structure indépendante, ayant la forme de dôme ou d'arche, la marge minimale est portée à 50 mètres.

Notes (en référence à la grille de normes d'implantation)	
R -	En tant que soit conservée la hauteur actuelle de deux étages (ayant approximativement 2 000 mètres carrés) du bâtiment existant au 1er avril 2010 afin de maintenir son apparence (architecture industrielle patrimoniale)
S -	Abrogé (Règlement 2464-2013)
T -	La marge avant minimale sur la rue Sainte-Catherine est de 25 mètres. (Règlement 2415-2012)
U -	Malgré la marge avant minimale prévue à la zone, une distance minimale de 50 mètres est exigée entre tout bâtiment principal appartenant à un usage « P3 - Service public » et l'emprise de la rue Principale Ouest. (Règlement 2419-2012)
V -	Cette bande de terrain est située le long de la zone FK01R. Elle doit être laissée à l'état naturel pour fins d'écran visuel. Seuls des travaux ou ouvrages de nettoyage de sous-bois ou de mince recouvrement du sol par de la terre végétale sont permis, de même que l'abattage d'arbres pour cause de maladie, mort, sécurité ou nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins. (Règlement 2424-2012)
W -	Cette bande de terrain est située le long des zones Ek08R et Fk12R. Elle doit être laissée à l'état naturel pour fins d'écran visuel. Seuls des travaux ou ouvrages de nettoyage de sous-bois ou de mince recouvrement du sol par de la terre végétale sont permis, de même que l'abattage d'arbres pour cause de maladie, mort, sécurité ou nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins. (Règlements 2424-2012 et 2670-2018)
X -	Malgré toute autre disposition, pour un bâtiment principal situé dans la zone Fk08C et ayant façade sur la rue Principale Est, la définition de la hauteur d'un bâtiment (en valeur absolue) est remplacée par la définition suivante : hauteur en mètre mesurée entre le niveau du centre de l'emprise de la rue Principale Est, calculée au centre de la façade du bâtiment, et la ligne faîtière d'une toiture à versants ou, dans le cas d'un toit plat, le niveau moyen d'un parapet ou la partie la plus élevée d'un capteur solaire, le cas échéant. Le niveau moyen d'un parapet doit se calculer avec le niveau le plus élevé lorsqu'il y a différents niveaux de toiture. On ne tient pas compte des clochetons, des campaniles et des cheminées. De plus, dans la zone Fk08C, la note Z relative aux pentes de toit ne s'applique pas. (Règlements 2424-2012, 2670-2018 et 2870-2022)
Y -	Malgré la marge avant minimale prévue à la zone, la marge avant minimale est de 7 mètres sur la rue Péladeau (Règlement 2468-2013)
Z -	Les hauteurs maximales permises selon la zone doivent être réduites de 2 m pour toutes parties de bâtiment principal résidentiel dont le toit a une pente inférieure à 4:12. Cette disposition ne s'applique pas à la zone Fj09Cr (Règlements 2527-2014 et 3393-2023)
Aa -	Cette marge latérale s'applique uniquement du côté de la ligne de lot contiguë à la zone publique Eh30P. (Règlement 2596-2016)
Bb -	La marge avant maximale applicable est de 8 mètres. (Règlement 2614-2017)
Cc -	Cette bande doit être aménagée à l'intérieur de la zone Fj23Cr le long de la limite avec les zones Fj11R et Fj13R. Cette bande doit constituer un écran végétal boisé efficace pour atténuer les inconforts liés aux activités commerciales. Cet écran végétal doit être constitué d'un espace boisé d'une largeur minimale de 5 mètres, par la plantation d'arbres, selon une densité minimale uniformément répartie d'un arbre par 12 mètres carrés. La plantation doit se faire selon un alignement en quinconce de façon à former un écran visuel. Les arbres, lors de leur plantation, doivent avoir une hauteur minimale de 1,2 mètre. Cet écran tampon doit être composé à 70% par des conifères autres que le mélèze. (Règlement 2614-2017)
Dd -	La hauteur minimale en mètres est de 7,5 mètres. (Règlement 2670-2018)
Ee -	Malgré l'article 133 établissant les marges latérales pour un bâtiment jumelé, dans cette zone, la marge latérale minimale et la somme minimale totale des marges latérales pour une habitation unifamiliale jumelée est de 3,6 mètres. (Règlement 2670-2018)
Ff -	Malgré l'article 133 établissant les marges latérales pour un bâtiment en rangée, dans cette zone, la marge latérale minimale s'appliquant aux unités de chaque extrémité et la somme minimale totale des marges latérales pour une habitation unifamiliale en rangée est de 3,6 m. Pour les unités du centre, la marge minimale et la somme minimale des marges latérales est de 0 m. (Règlement 2670-2018)
Gg -	Cet écran végétal doit être aménagé à l'intérieur de la zone Eh42Ct, le long de l'emprise de la rue John et des limites de terrains à vocation résidentielle. Cet écran végétal doit comprendre minimalement 1 arbre au 5 mètres linéaire, d'un minimum de 6 centimètres de diamètre mesuré à 30 centimètres au-dessus du niveau du sol. Tout arbre en santé existant dans la bande de terrain à aménager, d'une largeur minimale de 3 mètres, qui satisfait aux conditions exigées ci-dessus, doit être conservé et est inclus dans le nombre total d'arbres à obtenir pour constituer l'écran végétal. Tout nouvel arbre planté doit être sélectionné parmi ces types d'essences : Érable rouge « Armstrong », févier « Street Keeper », lilas japonais « Ivory Silk », orme « Accolade », épinette bleue du Colorado. Les arbres ainsi plantés, devenus morts ou non-viables doivent être remplacés durant les 5 années subséquentes. (Règlement 2677-2018)
Hh -	Pour un usage commercial ou industriel, le pourcentage maximal d'occupation est de 50 %. (Règlement 2714-2019)
li -	Malgré le pourcentage minimal d'occupation du terrain prévu à la zone, pour un usage « I8 - Dépôt et entretien des transports », lorsque le bâtiment principal a une superficie de 445 mètres carrés et plus, aucun pourcentage minimal ne s'applique. (Règlement 2723-2019)
Jj -	La hauteur maximale est portée à 15 mètres pour un appentis au toit représentant 20 % ou moins de la superficie totale de la toiture seulement. (Règlement 2777-2020)
Kk -	Abrogée (Règlements 2779-2020 et 2806-2021)
Li -	Malgré toute autre disposition, pour un bâtiment principal situé dans les zones Eh31Cr, Eh41Cr, Ei36Cr, Ei37C et Ei42Cr et ayant façade sur la rue Principale Ouest, la définition de la hauteur d'un bâtiment (en valeur absolue) est remplacée par la définition suivante : hauteur en mètre mesurée entre le niveau de l'emprise de la rue Principale Ouest, au centre de la façade du bâtiment, et la ligne faîtière d'une toiture à versants ou, dans le cas d'un toit plat, le niveau moyen d'un parapet ou la partie la plus élevée d'un capteur solaire, le cas échéant. Le niveau moyen d'un parapet doit se calculer avec le niveau le plus élevé lorsqu'il y a différents niveaux de toiture. On ne tient pas compte des clochetons, des campaniles et des cheminées. (Règlement 2812-2021)
Mm -	Nonobstant les hauteurs maximales indiquées à la grille des normes d'implantation par zone, la hauteur maximale en mètres peut être augmentée d'un maximum de 1,5 mètre pour une construction hors toit représentant 5 % ou moins de la superficie complète de la toiture. (Règlement 2812-2021)
Nn -	La marge avant minimale sur le chemin de l'Axion est de 10 mètres. (Règlement 3387-2023)
Oo -	La marge avant minimale sur la rue Principale Est est de 10 mètres. (Règlement 3393-2023)
Pp -	Malgré cette norme, il doit être conservée une marge minimale de 22 mètres de la ligne délimitant la zone Fj08R, le cas échéant. (Règlement 3393-2023)
Qq -	Cette bande de terrain est située en bordure des zones Ek06R, Ek09R et Fk12R. Elle doit être laissée à l'état naturel pour fins d'écran visuel. Seuls des travaux ou ouvrages de nettoyage de sous-bois ou de mince recouvrement du sol par de la terre végétale sont permis, de même que l'abattage d'arbres pour cause de maladie, mort, sécurité ou nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins. Dans le cas où une ligne électrique existante est située dans cette bande de terrain, la distance est calculée à partir de la limite sud de la servitude de la ligne électrique. (Règlement 3402-2023)